



# Bulletin Officiel

N° 4243 Vendredi 30 Novembre 2012

— 17<sup>ème</sup> ANNEE — ISSN 0330-7174

## SOMMAIRE

<b>AVIS DES SOCIETES</b>	
<b>VISA DE PROSPECTUS</b>	
FCPR MAX-JASMIN	2
<b>RECTIFICATIF</b>	
SITS	3
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	
SITS	4-6
<b>AUGMENTATION DE CAPITAL</b>	
UBCI	7-10
<b>EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE</b>	
EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »	11-14
<b>DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS</b>	
THEEMAR INVESTMENT FUND	15
<b>COURBE DES TAUX</b>	16
<b>VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM</b>	17-18
<b>ANNEXE I</b>	
<b>ETATS FINANCIERS DIFINITIFS ARRETES AU 31/12/2011</b>	
BTS	

**AVIS DES SOCIETES**

**Visa de prospectus**

**FCPR MAX-JASMIN**

**Fonds Commun de Placement à Risque**

Régi par le code des Organismes de Placement Collectif promulgué  
par la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001  
Agrément du CMF N° 34-2012 du 21 juin 2012

Il est porté à la connaissance du public que le Conseil du Marché Financier a accordé son visa en date du 22 novembre 2012 au prospectus d'émission du Fonds Commun de placement à risque **FCPR MAX-JASMIN**.

« **FCPR MAX-JASMIN** » présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

<b>Dénomination</b>	: FCPR MAX-JASMIN
<b>Siège social</b>	: Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac
<b>Forme juridique</b>	: Fonds Commun de Placement à Risque
<b>Législation applicable</b>	: Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
<b>Montant du fonds</b>	: 100 200 000 TND répartis en 100 200 Parts de 1 000 dinars chacune.
<b>Date d'agrément</b>	: Agrément N° 34-2012 du 21 juin 2012
<b>Promoteur</b>	: Maxula Gestion et Banque Zitouna
<b>Gestionnaire</b>	: Maxula Gestion
<b>Dépositaire</b>	: Banque Zitouna
<b>Distributeur</b>	: Maxula Gestion

**AVIS DES SOCIETES****Avis Rectificatif des codes ISIN attribués aux nouvelles actions SITS et aux droits de souscription y afférents**

La STICODEVAM et MAC sa, Intermédiaire en bourse, informent le public qu'une erreur s'est glissée lors de la transcription du code ISIN à l'occasion de l'augmentation de capital de la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne «SITS» de 13 000 000 dinars à 15 600 000 dinars objet du prospectus visé par le CMF sous le n°12-0794 en date du 16 novembre 2012.

Les codes ISIN à prendre en considération sont les suivants :

<b>Libellé</b>	<b>Code ISIN</b>
SITS DS 1/5 031212	TN0007180078
SITS NS j 010112	TN0007180086

- Suite -

**Suite au communiqué ci-dessus publié, ci-joint l'avis d'augmentation de capital de la société SITS rectifié :**

## **AUGMENTATION DE CAPITAL**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.**

**Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### **Société Immobilière Tuniso-Séoudienne- « SITS »**

Siège social : Centre Urbain Nord, International City Center, Tour des Bureaux, 5<sup>ème</sup> étage bureau n°1  
1082 Tunis

#### **Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la SITS, réunie le 15 Juin 2012 a décidé d'augmenter le capital social de la société à concurrence de 2 600 000 DT pour le porter de 13 000 000 DT à 15 600 000 DT par l'émission de 2.600.000 actions nouvelles au prix de 3 DT, soit 1 DT de valeur nominale et 2 DT de prime d'émission et ce dans un délai ne dépassant pas le 30 Septembre 2012\*. Elle a donné au conseil d'administration tous les pouvoirs nécessaires pour accomplir les formalités pour la réalisation de la dite augmentation.

Les nouvelles actions seront émises à raison d'une action nouvelle pour cinq actions anciennes.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

#### **Caractéristiques de l'émission**

Le capital social sera augmenté de 2 600 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 2 600 000 actions nouvelles.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

#### **Prix d'émission**

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à 3 DT, soit la valeur nominale de 1DT majorée d'une prime d'émission de 2 DT.

Les actions nouvelles souscrites seront libérées du montant nominal et de la prime d'émission lors de la souscription.

#### **Droit préférentiel de souscription**

La souscription à l'augmentation de capital en numéraire est réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux concessionnaires des droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible

L'exercice du droit préférentiel de souscription s'effectue de la manière suivante :

A titre irréductible : à raison d'une action nouvelle pour 5 actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. « SITS » ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

A titre réductible : en même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les concessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible.

Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre de ses droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

**\*Le Conseil d'Administration, réuni le 16/10/2012, a prorogé la date limite de réalisation de l'opération pour la fixer au 31/01/2013 et s'est engagé à faire entériner cette décision lors de la réunion de la prochaine AGE.**

- Suite -

### **Période de souscription**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible et ce du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus\*\***.

### **Etablissements domiciliaires**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société SITS exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 3D, soit 1D représentant la valeur nominale de l'action et 2D représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscripteurs (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible N° 08006011053200395465 ouvert sur les livres de la BIAT Lafayette.

### **Modalités de souscriptions et règlement de livraison titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **18 Décembre 2012 à 16h** à MAC SA, en qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté – IAM–.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'IAM), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

### **Modalités et délais de délivrance titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « SITS » et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et/ou cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites**

Les actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividende à compter du 1er janvier 2012.

### **But de l'émission**

Cette augmentation de capital de la SITS servira à l'acquisition de nouveaux terrains nus ou aménagés, améliorer la trésorerie de la société ainsi que l'achèvement des projets en cours.

### **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitation sauf exceptions légales.

\*\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **18 Décembre 2012** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

Les dividendes sont exonérés de l'impôt.

### **Marché des titres**

Depuis le 26/01/2006, les actions de la SITS sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

### **Cotation en bourse des actions anciennes**

Les 13 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de la « SITS » inscrites à la cote de la bourse, seront négociées à partir du **03 Décembre 2012**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 2 600 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

### **Cotation en bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du **03 Décembre 2012** au **18 Décembre 2012 inclus**.

Il est précisé qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par la STICODEVAM**

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN 0007180078 » durant la période de souscription préférentielle, soit du **03 Décembre 2012 au 18 Décembre 2012 inclus**.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0007180086 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire. A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC sa – Intermédiaire en bourse.

Un prospectus d'émission visé par le CMF sous le n° 12-0794 en date du 16 novembre 2012, sera incessamment mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société « SITS », de MAC sa intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

## AVIS DES SOCIETES

### Augmentation de capital VISAS du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

### Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie -UBCI-

139, Avenue de la Liberté -1002 Tunis Belvédère-

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 juin 2012 a décidé dans sa première résolution d'autoriser le conseil d'administration à porter le capital social de 75 759 030 dinars à 100 000 000 dinars sur une ou plusieurs périodes et en une ou plusieurs tranches.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a donné également tous pouvoirs au conseil d'administration pour procéder à ces opérations d'augmentation de capital, en fixer les conditions.

Le conseil d'administration du 18/10/2012 a fixé les caractéristiques et modalités de la première tranche de l'opération d'augmentation de capital de l'UBCI qui sera porté de **75 759 030** dinars à **80 493 965** dinars par la création et l'émission de 946 987 actions nouvelles de nominal 5 dinars à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

La souscription aux **946 987** actions nouvelles sera réservée en priorité aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, **à raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.**

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits de souscription sus mentionnée.

#### Caractéristiques de l'émission

Le capital sera augmenté d'un montant de 4 734 935 dinars par souscription en numéraire

**Nombre d'actions** : 946 987 actions à souscrire en numéraire

**Valeur nominale des actions** : 5 dinars

**Forme des actions** : Nominative

**Catégorie** : Ordinaire

#### Prix d'émission

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de **36 dinars** soit **5 dinars de valeur nominale et 31 dinars de prime d'émission**. Les actions nouvelles souscrites seront libérées en totalité à la souscription.

#### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 946 987 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- Suite -

**A titre irréductible :**

**A raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes.** Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. L'UBCI ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie procédera à l'acquisition et l'annulation de 14 droits de souscription, et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription sus mentionnée.

**Dans ce cadre, l'UBCI s'engage à régulariser cette opération de rachat par la soumission pour approbation d'une résolution s'y rapportant à une prochaine assemblée générale extraordinaire.**

**A titre réductible :**

En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils veulent. Leurs demandes seront satisfaites en utilisant les actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite au prorata du nombre des droits de souscription exercés à titre irréductible et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

**Période de souscription :**

La souscription aux actions nouvelles émises en numéraire est destinée, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en bourse, tant à titre irréductible que réductible, a raison d'une (1) action nouvelle pour seize (16) actions anciennes et ce, **du 10 décembre au 24 décembre 2012 inclus\*.**

**Etablissements domiciliaires :**

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital. En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 36 dinars soit 5 dinars représentant la valeur nominale de l'action et 31 dinars représentant la valeur de la prime d'émission.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restitués sans intérêts, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant par (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

Le jour de dénouement de l'augmentation de capital en numéraire, la STICODEVAM créditera le compte indisponible n° 11 003 0002876 081 788 37 ouvert sur les livres de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie – Agence PASTEUR.

\*Les actionnaires et /ou cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs intermédiaires agréés administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du 24 décembre 2012 sont informés que leurs intermédiaires agréés administrateurs procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant la dite séance.

- Suite -

### **Modalités de souscription et règlement livraison titres contre espèces :**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 24 décembre 2012 à 17H à l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie, Service Back Office Titres, 64 Avenue HABIB BOURGUIBA -2033- MEGRINE.

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et, éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par l'UBCI), via l'Espace Adhérent de la STICODEVAM et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués, via la compensation interbancaire de la STICODEVAM, à une date qui sera précisée par un avis de la STICODEVAM.

### **Modalités et délais de délivrance des titres :**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre d'actions détenues délivrée par « L'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie » et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Jouissance des actions nouvelles souscrites :**

Les 946 987 actions nouvelles émises porteront jouissance en dividendes à partir du 1er janvier 2013.

### **Mode de placement :**

Les 946 987 titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires et / ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **But de l'émission :**

Cette augmentation de capital a pour objectif essentiel le renforcement des fonds propres de l'Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie.

### **Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises:**

#### **Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq (5) ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la réglementation en vigueur.

Chaque membre de l'assemblée générale ordinaire ou extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

#### **Régime de négociabilité :**

- Suite -

Les actions sont librement négociables en Bourse.

**Régime fiscal applicable :Droit Commun**

Compte tenu de la législation actuellement en vigueur, les dividendes distribués sont exonérés d'impôt.

**Marché des titres :**

Les actions de l'UBCI sont négociables sur le marché principal des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

**Cotation en bourse des actions anciennes :**

Les 15 151 806 actions anciennes composant le capital actuel de l'UBCI inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du 10 décembre 2012, droit de souscription détaché.

**Cotation en bourse des actions nouvelles souscrites :**

Les 946 987 actions nouvelles souscrites seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions légales en vigueur régissant les augmentations de capital, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2012, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

**Cotation en bourse des droits de souscription :**

Les négociations en bourse des droits de souscription auront lieu du 10 décembre 2012 inclus. Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

**Tribunaux Compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

**Prise en charge par la STICODEVAM :**

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN «TN0002400679 » à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

Les droits de souscription seront pris en charge par la STICODEVAM sous le code ISIN « TN0002400661 » durant la période de souscription préférentielle, soit du 10 décembre au 24 décembre 2012 inclus.

A cet effet, la STICODEVAM assurera les règlements/livraisons sur les dits droits et actions négociés en bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par l'UBCI.

**Un document de référence enregistré par le CMF le 23/11/2012 sous le numéro 12-012 et une note d'opération relative à la présente émission visée par le Conseil du Marché Financier le 23/11/2012 sous le numéro 12-797 seront mis à la disposition du public sans frais auprès de la banque UBCI, de UBCI FINANCE intermédiaire en Bourse chargé de l'opération, ainsi que sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).**

## AVIS DES SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2012 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

### EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-2 »

#### DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE :

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 17 mai 2012 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 MDT de Dinars et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Le Conseil d'Administration du 20 septembre 2012 a décidé d'émettre un emprunt obligataire de 20 MDT aux conditions explicitées ci-après :

- Durée : Une durée qui varie entre 5 et 10 ans.
- Taux : Les taux d'intérêts varient entre TMM+0,75% brut l'an au minimum et TMM+1,75% brut l'an au maximum pour le taux variable et entre 5,75% brut l'an au minimum et 6,50% brut l'an au maximum pour le taux fixe.

Le Conseil d'Administration a délégué à la Direction Générale de la Compagnie Internationale de Leasing le pouvoir de fixer les taux et la durée à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a fixé la durée de l'emprunt et les taux d'intérêt comme suit :

- Durée : 5 ans.
- Taux : Variable à TMM+1,75% et/ou fixe à 6,5% l'an.

#### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

##### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars.

##### Période de souscription et versement

Les souscriptions et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012** aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse, 16, Avenue Jean Jaurès - 1001 Tunis.

Les souscriptions à cet emprunt seront clôturées, sans préavis et au plus tard le **22 février 2013**.

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite du nombre de titres émis. En cas de non placement intégral de l'émission et passé le délai de souscription, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **3 mars 2013**, tout en maintenant la même date unique de jouissance.

En cas de non placement intégral de l'émission au **3 mars 2013**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public

- Suite -

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **7 décembre 2012**, aux guichets de la Compagnie Générale d'Investissement, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

#### **But de l'émission**

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 MDT. Ces nouvelles mises en force seront financées à hauteur de 40 MDT par deux emprunts obligataires (dont 20 MDT objet de la présente note d'opération), 34.MDT par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

#### **Renseignements relatifs à l'opération :**

**Dénomination de l'emprunt :** « CIL 2012/2 »

**Montant de l'emprunt :** 20.000.000 dinars.

**Nombre de titres émis :** 200.000 obligations

**Valeur nominale des titres :** 100 dinars

**Durée totale :** 5 ans

#### **Prix de souscription :**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables intégralement à la souscription.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et la date limite de clôture, soit le **22 février 2013**, seront décomptés et payés à cette date.

#### **Date de jouissance des intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **22 février 2013** seront décomptés et payés à cette dernière date.

La date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **22 février 2013**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :** A la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,75%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 175 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de février de l'année N-1 au mois de janvier de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,5%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

#### **Modalité et délais de délivrance des titres :**

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

#### **Intérêts :**

Les intérêts sont payés à terme échu le **22 février** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **22 février 2018**.

- Suite -

**Amortissement et remboursement de l'emprunt :**

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **22 février 2018**.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Durée de vie moyenne :** 3 ans

**Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration pour les présentes obligations est de **2,767 années**.

**Notation de l'émission :**

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 29 octobre 2012.

La note BBB- à long terme correspond, sur l'échelle de notation de Fitch Ratings, à des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

**Notation de la société :**

Le 2 août 2012, Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) 'BBB-(tun)' et sa note à court terme 'F3 (tun)'. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

**Fiscalité des titres :** Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

**Cotation en Bourse :**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, la Compagnie Générale d'Investissement de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « CIL 2012/2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge des obligations par la STICODEVAM**

La Compagnie Internationale de Leasing s'engage dès la clôture de l'emprunt « CIL 2012/2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

---

### **Risques liés à l'émission du présent emprunt obligataire**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédits exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leurs sont liés, la souscription au taux indexé au TMM risquerait de faire supporter l'entreprise un risque de taux du fait que les emplois sont octroyés à taux fixe.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°**12-796** du **22 novembre 2012**, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du **22 novembre 2012** sous le n°**12-011** et des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2013.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn).

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 de l'émetteur seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard le 20 janvier 2013.

**AVIS DES SOCIETES**

**DEMARRAGE DES SOUSCRIPTIONS**

**Theemar Investment Fund**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée régi par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Agrément du CMF N° 44-2012 du 13 septembre 2012**

UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) porte à la connaissance du public que le démarrage des opérations de souscriptions publiques des parts de « Theemar Investment Fund » aura lieu à partir du **29 novembre 2012**.

« Theemar Investment Fund » présente les caractéristiques suivantes :

**RENSEIGNEMENTS GENERAUX :**

**Dénomination :** Theemar Investment Fund  
**Siège social :** Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2<sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis  
**Forme juridique :** Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée  
**Durée :** 8 ans à compter de la date de signature du premier bulletin de souscription, éventuellement prorogée d'un maximum de deux périodes d'un an chacune.  
**Visa :** Visa n°12-0793 du 13 novembre 2012  
**Objet Social :** La participation, pour le compte de porteurs de parts et en vue de sa rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises qui réalisent les projets prévus à l'article 21 de la loi n° 88-92 du 2 août 1988, relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par les textes subséquents.  
**Législation applicable :** Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.  
**Montant du fonds :** 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.  
**Date d'agrément :** 13 septembre 2012  
**Promoteurs :** UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)  
**Gestionnaire :** UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)  
**Dépositaire :** Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka)  
**Distributeur :** UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA)

**Pour plus d'informations sur « Theemar Investment Fund », un prospectus visé par le Conseil du Marché Financier, en date du 13 novembre 2012, est mis à la disposition du public auprès de tous les guichets habilités à recueillir les souscriptions.**

## AVIS

## COURBE DES TAUX DU 30 NOVEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) <sup>[1]</sup>	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	4,208%		
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,215%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,222%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,233%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,239%	1 001,842
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,241%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,253%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,261%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,270%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,279%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013		4,300%	
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,306%	1 014,736
TN0008002792	BTC 52 SEMAINES 22/10/2013		4,309%	
TN0008002800	BTC 52 SEMAINES 26/11/2013	4,320%		
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,556%	1 037,874
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,701%	1 053,222
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,065%	1 038,789
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,480%		987,428
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,575%	990,087
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,710%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,882%	1 033,607
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,170%		967,515
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,174%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,181%	964,980
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,263%	1 043,582
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,270%		951,794

<sup>[1]</sup> L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	143,141 143,152		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,572 12,574		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,292 1,293		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,961 34,964		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,589 47,593		
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	169,219 168,280		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	584,831 583,319		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	132,515 132,934		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	125,746 126,020		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	117,303 117,481		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	114,523 114,722		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	91,298 90,948		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	142,836 142,389		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	105,317 105,462		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	106,448 106,404		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 337,445 1 329,264		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 337,456 2 320,526		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	109,950 108,310		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	106,843 105,356		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	123,579 122,651		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 215,766 1 205,329		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	136,569 134,509		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,130 15,937		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 036,156 6 015,649		
25	FCP VALEURS QUIETUDE 2017	TUNISIE VALEURS	01/10/12	-	5 000,000 5 000,000		
26	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 811,202 6 800,692		
27	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,331 2,276		
28	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	1,958 1,929		
29	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,262 1,220		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
30	SANADET SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,860 106,869
31	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,852 103,862
32	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,947 104,957
33	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	102,133 102,144
34	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,823 102,833
35	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	106,327 106,335
36	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	103,335 103,346
37	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	103,262 103,272
38	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,699 103,707
39	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	105,090 105,099
40	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	101,297 101,306
41	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	103,590 103,601
42	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	103,432 103,442
43	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	106,115 106,124
44	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	105,131 105,140
45	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	102,155 102,164
46	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	102,058 102,067
47	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,901 103,911
48	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	102,050 102,060
49	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	103,058 103,068
50	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,796 103,804
51	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,953 101,964
52	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	103,517 103,525
53	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	104,223 104,232
54	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,637 101,647

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
55	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,425	10,426
56	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,997	103,007
57	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	103,141	103,151
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
58	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,658	100,723
SICAV MIXTES								
59	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	72,167	71,940
60	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	153,056	153,073
61	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1518,618	1518,539
62	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	113,005	112,817
63	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	112,649	112,645
64	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	91,417	91,387
65	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,771	16,761
66	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	269,209	268,457
67	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	41,242	41,288
68	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 539,134	2 539,944
69	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	80,498	80,312
70	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	58,883	58,814
71	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	100,613	100,478
72	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	112,367	112,350
73	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	102,520	102,477
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
74	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,588	11,585
75	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,567	12,538
76	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	15,839	15,785
77	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	15,881	15,797
78	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	12,535	12,515
79	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	10,852	10,843
80	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,598	10,587
81	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,685	10,680
82	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	126,643	126,448
83	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	126,540	126,474
84	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	10,855	10,888
85	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	114,225	114,100
86	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	20,362	20,349
87	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	89,784	89,549
88	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	90,174	89,922
89	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	98,388	98,292
90	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	98,389	98,025
91	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	98,440	98,231
92	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	98,294	98,012
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
93	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	99,849	99,175
94	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	115,381	112,863
95	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	142,870	139,979
96	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,438	11,275
97	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	122,918	120,989
98	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	118,512	118,189
99	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	105,669	104,804
100	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	103,611	102,040
101	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	191,478	191,214
102	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	167,099	167,055
103	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	144,672	144,318
104	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 463,397	10 406,114
105	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	222,618	219,646
106	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	147,074	146,824
107	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 617,804	1 602,251
108	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	115,361	115,283
109	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	94,593	92,790
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	120,818	119,380
111	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	9 696,002	9 615,653

\* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

BULLETIN OFFICIEL  
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -  
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant  
du Lundi au Vendredi sauf jours fériésPrix unitaire : 0,250 dinar  
Etranger : Frais d'expédition en susLe Président du CMF  
Mr. Salah EssayelIMPRIMERIE  
du  
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

**AVIS DES SOCIETES****ETATS FINANCIERS DEFINITIFS****Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"**

Siège Social : 56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS

La Banque Tunisienne de Solidarité publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 tels qu'ils vont être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 novembre 2012. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Sélim FRIAA, Houcine GAMRA et Abderrazek SOUEI.

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**BILAN EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011****(MONTANTS EXPRIMES EN MILLERS DE DINARS)**

<b>ACTIFS</b>	<b>Notes</b>	<b>31/12/2011</b>	<b>31/12/2010 (retraité)</b>
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	<b>3.1</b>	3 403	3 307
Créances des établissements bancaires et financiers	<b>3.2</b>	3 309	9 008
Créances sur la clientèle	<b>3.3</b>	634 483	573 865
Porte feuille –titres d'investissement	<b>3.4</b>	2 891	2 891
Valeurs immobilisées	<b>3.5</b>	7 311	7 649 (*)
Autres actifs	<b>3.6</b>	14 186	11 790
<b>Total des actifs</b>		<b>665 583</b>	<b>608 510</b>
<b>PASSIFS ET CAPITAUX</b>			
	<b>Notes</b>		<b>31/12/2010</b>
<b>PASSIFS</b>			
Banque centrale et CCP	<b>4.1</b>	2 955	3 435
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	<b>4.2</b>	6 285	3 602
Dépôts et avoirs de la clientèle	<b>4.3</b>	4 554	3 173
Emprunts et ressources spéciales	<b>4.4</b>	574 786	522 116
Autres passifs	<b>4.5</b>	35 334	30 984 (*)
<b>Total Passifs</b>		<b>623 914</b>	<b>563 310</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital		40 000	40 000
Réserves		3 908	3 348
Résultats reportés		1 344	1 280 (*)
Résultat de l'exercice		(3 583)	572
<b>Total Capitaux propres</b>	<b>4.6</b>	<b>41 669</b>	<b>45 200</b>
<b>Total Passifs et Capitaux Propres</b>		<b>665 583</b>	<b>608 510</b>

(\*) Soldes retraités pour les besoins de la comparabilité

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(MONTANTS EXPRIMES EN MILLERS DE DINARS)**

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>Passifs Eventuels</u></b>			
Cautions, avals et autres garanties données	6.1	84	84
Actifs donnés en garanties			
<b>Total Passifs éventuels</b>		<b>84</b>	<b>84</b>
<b><u>Engagements donnés</u></b>			
Engagements de financement donnés	6.2	33 586	28 249
Engagements sur titres (Participations non libérées)	6.3	695	695
<b>Total Engagements donnés</b>		<b>34 281</b>	<b>28 944</b>
<b><u>Engagements reçus</u></b>			
Engagements de financement reçus			
Garanties reçues	6.4	449 198	385 762
<b>Total Engagements reçus</b>		<b>449 198</b>	<b>385 762</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**ETAT DE RESULTAT EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011****(MONTANTS EXPRIMES EN MILLERS DE DINARS)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010 (retraité)
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et revenus assimilés	5.1	11 500	12 486
Commissions	5.2	3 602	2 751
Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	5.3	13	104
<b>Total Produits d'exploitation bancaire</b>		<b>15 115</b>	<b>15 341</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>			
Intérêts et charges assimilées	5.4	(1 359)	(1 475)
Pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières		(11)	(8)
<b>Total charges d'exploitation Bancaire</b>		<b>(1 370)</b>	<b>(1 483)</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>13 745</b>	<b>13 858</b>
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs	5.5	(4 888)	(949)
Autres produits d'exploitation		2	2
Frais du personnel	5.6	(8 987)	(7 991) (*)
Charges générales d'exploitation	5.7	(2 939)	(3 455)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(740)	(666) (*)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(3 807)</b>	<b>799</b>
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires	5.8	240	53
Impôts sur les bénéfices		(16)	(280)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>(3 583)</b>	<b>572</b>
Solde en gain/pertes provenant des éléments extraordinaires		-	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(3 583)</b>	<b>572</b>
Effets des modifications comptables (net d'impôt)		(309)	(614) (*)
<b>RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES</b>		<b>(3 892)</b>	<b>(42)</b>

(\*) Soldes retraités pour les besoins de la comparabilité

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**ETAT DES FLUX DE TRESORERIE EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011**  
**(MONTANTS EXPRIMES EN MILLERS DE DINARS)**

	31/12/2011	31/12/2010
<b><u>Activités d'exploitation</u></b>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés	14 349	15 434
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(36)	(17)
Dépôts /retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	-	-
Prêts et avances / remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(69 954)	(54 020)
Dépôts /retraits de dépôts de la clientèle	(1 381)	359
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(8 036)	(8 600)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(1 652)	(4 897)
Impôt sur les bénéfiques	(254)	(288)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'exploitation</b>	<b>(66 964)</b>	<b>(52 029)</b>
<b><u>Activités d'investissement</u></b>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	-	-
Acquisitions / cessions sur portefeuille d'investissement	-	(696)
Acquisitions / cessions sur immobilisations	(25)	(829)
<b>Flux de trésorerie net affecté aux activités d'investissement</b>	<b>(25)</b>	<b>(1 525)</b>
<b><u>Activités de financement</u></b>		
Remboursement d'emprunts	(3 786)	(5 862)
Augmentation / diminution ressources spéciales	62 969	65 728
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>	<b>59 183</b>	<b>59 866</b>
<b>Variation de trésorerie</b>		
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	(7 806)	6 312
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	5 278	(1 034)
<b>Liquidités et équivalents de Liquidités en fin d'exercice</b>	<b>(2 528)</b>	<b>5 278</b>

**3.5 Notes aux états financiers arrêtés aux 31 décembre 2011****1. PRESENTATION DE LA BANQUE**

La Banque Tunisienne de Solidarité a été créée le 21 Mai 1997.

La Banque Tunisienne de Solidarité, par le biais de l'octroi des crédits sans garantie, a pour objet de :

- Ancrer la culture de l'auto développement et de la prise de l'initiative ;
- Créer des offres d'emploi notamment pour les classes sociales les plus démunies ;
- Intégrer les petits projets dans le tissu économique ;
- Consolider l'effort des associations pour le développement.

**2. NOTE AUX ETATS FINANCIERS (les chiffres sont exprimés en KDT)****2.1 Note sur le référentiel d'élaboration des états financiers**

Les états financiers relatifs à la période allant du 1er janvier au 31 décembre 2011 ont été établis conformément aux dispositions des normes comptables tunisiennes et notamment les normes comptables relatives aux établissements bancaires.

**2.2 Note sur les bases de mesure et les principes comptables pertinents appliqués**

Les états financiers ont été préparés par référence aux hypothèses de continuité de l'exploitation et de la comptabilité d'engagement ainsi qu'aux conventions comptables de base prévues par le cadre conceptuel de la comptabilité financière.

**2.2.1 Règles de prise en compte et d'évaluation des engagements****2.2.1.1 Règles de prise en compte des engagements**

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan lors de la prise en compte de l'enregistrement du contrat et sont apurés au fur et à mesure des débloquages des crédits.

**2.2.1.2 Règles d'évaluation des engagements et de détermination des provisions sur les engagements douteux****a. Critères de classification des crédits des microprojets**

La classification des crédits aux promoteurs est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 septembre 1991 complétée et modifiée par la circulaire de la BCT n° 99-04 du 19 mars 1999 et par la circulaire de la BCT n° 2001-12 du 04 mai 2001, et par référence aux termes de la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993 en se basant notamment sur le critère de l'antériorité des impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Classe	Retard de paiement
1	Inférieur à 90 jours
2	Compris entre 90 jours et 180 jours
3	Compris entre 180 jours et 360 jours
4	Supérieur à 360 jours

**b. Politique des provisions*****b-1 Micro - projets***

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23.

Ces taux se présentent comme suit :

- Egales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- Egales à 50% pour les actifs de la classe 3,
- et égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application de ces taux est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture de tous les crédits BTS par le Fonds National de Garantie « FNG ».

***b-2 Changement dans la politique de provision de la banque courant l'exercice 2011***

Durant les exercices 2010 est antérieurs la banque a toujours appliqué un taux de provision de 1% sur les actifs de la classe 0 et 1, après abattement de 90% de la valeur de ces actifs, qui est couverte par le Fonds National de Garantie FNG.

Au cours de l'exercice 2011 et suite a l'obligation introduite par la circulaire BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 de constituer une provision collective sur les actifs de la classe 0 et 1, la banque a abandonné la pratique du taux de 1% de provision sur ces actifs.

***b-3 PC Familial***

Les provisions sur les crédits PC familial sont calculées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23 du 30 juillet 1993.

Ces taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2,
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3
- et égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

De même, ces taux sont accompagnés d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture de tous les crédits BTS par le Fonds National de Garantie « FNG ».

***2.2.2. Règles de prise en compte des intérêts et des commissions sur les engagements***

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont encourus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

Pour les crédits finançant les microprojets, et à chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés sont réservés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif.

La comptabilisation des commissions sur les crédits est prise en compte au moment de la constatation de l'enregistrement du contrat de crédit sur la base de gestion des crédits.

### **2.2.3. Règles de classification et d'évaluation des titres**

Le portefeuille titre de la banque est composé uniquement des titres de participations.

Ces titres non cotés sont évalués par référence à leurs valeurs mathématiques. Seules les moins-values font l'objet de provisions nécessaires.

### **2.2.4. Valeurs Immobilisées**

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût d'entrée est constitué du prix d'achat et du montant de la TVA non récupérable.

Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire conformément aux taux d'amortissement prévus par le décret n°2008/492 du 25/02/2008 :

- Logiciel et matériels informatiques	33%
- matériel de transport	20%
- MMB	20%
- Agencements et aménagements	10%
- Constructions	5%

### **2.2.5. Ressources spéciales**

Ce poste enregistre les ressources extérieures accordées à la BTS tels que le FADES et le fonds provenant de la BID ainsi que les Ressources spéciales gérées par la Banque telles que : FOSDAP ; FONAPRAM ; FONDS 21-21, ONA etc.

#### **C1- Ressources spéciales accordées :**

- FOSDAP
- FONAPRAM
- 21-21

#### **C2- Ressources extérieures**

- FADES
- BID

#### **C3- Autres ressources**

- Fonds Tuniso- Belge
- OMS & PDHL
- ONA

### **2.2.6. Engagements de financement donnés**

Ce poste comprend notamment les crédits confirmés que la banque s'est engagée à mettre à la disposition des promoteurs des petits projets et les titres de participations non libérés.

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**2.2.7. Engagements de financement reçus**

Ce poste comprend les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familiales ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat.

**2.2.8. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice**

Lors de l'arrêté des états financiers de l'exercice 2011, la BTS n'a pas identifié les événements postérieurs à la clôture de l'exercice relatifs aux crédits, qui peuvent rendre nécessaire l'ajustement des intérêts impayés et des provisions sur les créances classées, ou entraîner une information complémentaire conformément aux dispositions de la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la clôture de l'exercice ».

**3. BILAN ACTIF****3-1.caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **3 403 KDT** contre **3 307 KDT** au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2011	2010
Caisse principale Agence et Caisse auxiliaire		54	53
BCT BID		140	1
CCP exploitation	<b>3-1-1</b>	2 804	2 785
CCP agences BTS		15	53
Comptes BCT (4010+4012)		374	377
CCP versement épargne TOUMOUIH		16	38
<b>TOTAL</b>		<b>3 403</b>	<b>3 307</b>

**3-1-1. CCP exploitation**

Désignation	2011	2010
CCP 302484	2 269	2 356
CCP 358331	206	206
CCP 848493	110	125
CCP 308909	210	89
CCP 275322	7	7
CCP 275326	2	2
<b>Total</b>	<b>2 804</b>	<b>2 785</b>

Ces comptes courants postaux de l'exploitation font apparaître des suspens anciens non justifiés et non encore apurés, détaillés comme suit :

<b>Opérations financières non comptabilisées par la BTS</b>	
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	39 051
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	1 436
<b>Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste</b>	
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	41060
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	1 019

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**3-2. Créances sur les établissements bancaires**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **3 309 KDT** contre **9 008 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010
Compte FADES STB	3-2-1	8	7
Placements sur le marché inter- bancaire	3-2-2	3 300	9 000
Intérêts sur placement à recevoir		1	1
<b>TOTAL</b>		<b>3 309</b>	<b>9 008</b>

**3-2-1. Compte FADES STB**

Ce compte enregistre les encaissements nets des décaissements des fonds accordés dans le cadre de la convention signée entre la BTS et le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.

**3-2-2. Placements sur le marché inter- bancaire**

Les placements de la BTS au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

Banque	Montant	Taux	Durée	Date valeur
BTK	3 300	3,6%	01 j	02/01/2012

**3-3 .créances sur la clientèle**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **634 483 KDT** contre un solde de **573 865 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010	Variation
Crédits MT non échus	3-3-1	210 151	178 318	31 833
Crédits BTS MT impayés	3-3-2	138 789	118 201	20 588
Crédits directs agence		7 603	6 250	1 353
Dotation FONAPRAM accordée		104 695	93 361	11 334
Dotation FONAPRAM impayée		30 216	25 586	4 630
Intérêts impayés	3-3-3	22 835	18 239	4 596
Intérêts à recevoir	3-3-4	1 524	1 157	-367
Lignes de crédits servies aux ONG	3-3-5	160 810	166 384	(5 574)
Provisions sur crédits	3-3-6	(20 418)	(15 838)	(4 580)
Agios réservés	3-3-7	(22 835)	(18 239)	(4 596)
Produits perçus et constatés d'avance sur crédits agence		-	(438)	438
Clients agence débiteurs	3-3-8	1 113	357	756
Produits encaissés en 2011 au titre des impayés en intérêts au 31/12/2010.	3-3-9	-	527	(527)
<b>TOTAL NET</b>		<b>634 483</b>	<b>573 865</b>	<b>60 618</b>

La comptabilisation des opérations relatives aux crédits (crédits microprojets et crédits PC Familial) s'opère moyennant un transfert en bloc des données issues de l'application de gestion des crédits vers les comptes comptables appropriés chaque date d'arrêtée d'une situation financière. Ainsi, et à défaut de rapprochement périodiques et de mise à jour des données comptables suites aux corrections apportées aux données de la base de gestion, un écart positif de **924 KDT** et un écart négatif de **309 KDT**, non encore apurés persistent entre les données comptables et celles de la base de gestion des crédits.

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**3-3-1. Crédits à moyen terme non échus**

Les crédits à moyen terme non échus s'élèvent au 31 décembre 2011 à **210 151 KDT** contre **178 318 KDT** au 31 décembre 2010 soit une variation positive de **31 833 KDT**. Le détail se présente comme suit :

Désignation	2011	2010	Variation
Crédits sur ressources ordinaires	120 331	93 676	26 655
Crédits P.C.F	5 735	7 238	(1503)
Crédits sur la ligne 21-21	68 665	65 037	3 628
Crédits FOSDAP	1 775	1 250	525
Crédits BID	8 112	7 976	136
Crédits ONA	5 411	3 141	2270
Crédits ETAP Autofinancement	122	-	122
<b>TOTAL</b>	<b>210 151</b>	<b>178 318</b>	<b>31 833</b>

**3-3-2. Crédits à moyen terme impayés**

Le total des impayés en principal au 31 décembre 2011, a atteint **138 789 KDT**. Les comptes correspondants se détaillent comme suit :

Désignation	2011	2010	Variation
Crédits sur ressources ordinaires Impayés	78 338	67 157	11 181
Crédits P.C.F impayés	10 382	12 388	(2 006)
Crédits impayés sur la ligne 21-21	48 566	38 401	10 165
Crédits impayés sur la ligne FOSDAP	1	1	-
Crédits impayés sur la ligne BID	653	137	516
Crédits impayés sur la ligne ONA	849	117	732
<b>TOTAL</b>	<b>138 789</b>	<b>118 201</b>	<b>20 588</b>

**3-3-3. Intérêts impayés**

Ces comptes enregistrent le montant des intérêts impayés sur les crédits octroyés. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2011	2010	Variation
Intérêts impayés sur ressources ordinaires	13 366	10 637	2729
Intérêts impayés - crédits P.C.F	735	900	(165)
Intérêts impayés crédits 21-21	8 482	6 618	1 864
Impayés sur frais BID	132	33	99
Intérêts impayés ONA	89	20	69
Intérêt impayés client agence	31	31	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 835</b>	<b>18 239</b>	<b>4 596</b>

**3-3-4. Intérêts à recevoir**

Ces comptes enregistrent les intérêts courus et non encore échus au 31/12/2011. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	2011	2010	Variation
Intérêts à recevoir sur crédit M.T	920	634	286
Intérêts à recevoir sur crédit 21-21	412	357	55
Intérêts à recevoir sur crédit FOSDAP	87	42	45
Intérêts à recevoir sur clients débiteurs	19	19	-
Intérêts à recevoir sur crédit BID	50	83	(33)
Intérêts à recevoir sur crédit ONA	36	22	14

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

<b>TOTAL</b>	<b>1524</b>	<b>1 157</b>	<b>367</b>
--------------	-------------	--------------	------------

### 3-3-5. Ligne de crédits servis aux associations

Ce compte enregistre les fonds alloués aux associations de développement sous formes de crédits, net des recouvrements. Et ce dans le cadre de la convention signée entre la BTS et l'Etat Tunisien le 20 septembre 1999. Les associations allouent à leur tour ces fonds sous forme de micro – crédits aux différentes PME – PMI régionales.

Les sommes allouées aux associations présentent au 31/12/2011 un solde de **160 810 KDT**, contre **166 384 KDT** au 31/12/2010, soit une variation négative de **5 574 KDT**.

### 3-3-6. Provisions sur crédit

Ces comptes enregistrent les provisions constatées sur les crédits impayés. Ils se détaillent comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010	Variation
Provisions crédit M.T		10 038	8 240	1 798
Provisions crédit 21-21		6 603	5 185	1 418
Provisions collectives		1 064	-	1 064
Provisions crédit Agence		1 026	545	481
Provisions crédit PCF		1 103	1 315	(212)
Provisions bon de cession projet		265	225	40
Provisions bon de recouvrement		319	328	(9)
<b>TOTAL</b>		<b>20 418</b>	<b>15 838</b>	<b>4 580</b>

### 3-3-7. Agios réservés

Désignation	2011	2010	Variation
Agios réservés sur Crédit M.T	13 366	10 637	2 729
Agios réservés sur 21/21	8 482	6 618	1 864
Agios réservés sur PCF	735	900	(165)
Agios réservés sur BID	132	33	99
Agios réservés sur ONA	89	20	69
Agio réservés sur client Agence	31	31	-
<b>TOTAL</b>	<b>22 835</b>	<b>18 239</b>	<b>4 596</b>

### 3-3-8 Clients agence débiteurs

Il s'agit des comptes clients débiteurs au niveau de la succursale, ils se détaillent comme suit:

Désignation	2011	2010
Comptes des particuliers	325	117
Comptes du personnel de la BTS	81	47
Comptes commerciaux	707	193
<b>Total</b>	<b>1113</b>	<b>357</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**3-4. Portefeuille Titres d'investissement**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **2 891 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	Montant brut	Provision	VNC
Société Tunisienne de Garantie	20	-	20
Société SIDCO	365	(16)	349
Société SODIS SICAR	391	(11)	380
Société SIBTEL	69	-	69
Société FRDCM	175	(50)	125
Société SODINO	2 084	(136)	1 948
<b>TOTAL</b>	<b>3 104</b>	<b>(213)</b>	<b>2 891</b>

**3-5. valeurs immobilisées**

La valeur nette des immobilisations s'élève au 31 décembre 2011 à **7 311 KDT** contre **7 408 KDT** au 31 décembre 2010. Elle se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010 retraité	2010
Logiciel informatique	227	227	227
Fonds Commerce	26	26	26
Immobilisation incorporelle en cours	229	229	229
Matériel Informatique	955	696	696
Matériel de Transport	1 572	1 949	1 949
Mobilier et Matériel de Bureau	726	648	648
construction	5 608	5 608	7 047
Agencements, Aménagements et Installations	1 899	1 834	1 834
Terrain	1 439	1 439	-
<b>Total immobilisations Brutes</b>	<b>12 681</b>	<b>12 656</b>	<b>12 656</b>
<b>Amortissements</b>	<b>(5 370)</b>	<b>(5 007)</b>	<b>(5 248)</b>
<b>Total immobilisations nettes</b>	<b>7 311</b>	<b>7 649</b>	<b>7 408</b>

Le tableau de mouvement des immobilisations et des amortissements pour la période allant du premier janvier 2011 au 31 décembre 2011 est présenté ci-après :

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**Tableau de mouvement des immobilisations et des amortissements**  
**Période allant du 01-01-2011 au 31-12-2011**  
**(Montants en dinars)**

Désignation	Valeur Brute 31/12/2010	Cession (reclassement) 2011	Acquisition Exercice 2011	Valeur Brute 31/12/2011	Taux %	Amort cumulé au 31/12/2010	Dotation Exercice 2011	Reprise 2011	Amort cumulé 31/12/2011	VCN au 31/12/2011
<b>Immobilisations incorporelles</b>										
Immobilisations incorporelles en cours	229 285	-		229 289	-	-	-	-	-	229 286
Fonds de Commerce	26 102	-		26 102	5%	3 444	1 305	-	4 749	21 353
Logiciel	226 982	-		226 982	33%	223 364	2 652	-	226 016	966
<b>Total Immobilisations incorporelles</b>	<b>482 369</b>	<b>-</b>		<b>482 370</b>		<b>226 808</b>	<b>3 957</b>	<b>-</b>	<b>230 765</b>	<b>251 605</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>										
Terrain	-	-		1 439 399			-	-	-	1 439 399
Construction	7 047 239	-		5 607 840	5%	1 179 434	280 392	240 899	1 218 927	4 388 914
Matériel informatique	696 319	-	258 436	954 755	33%	647 062	103 029	-	750 091	204 664
Matériel de transport	1 948 790	377 277	-	1 571 513	20%	1 293 843	222 203	377 277	1 338 768	432 744
Matériel Mobilier de bureau	647 851	-	78 221	726 072	20%	567 998	38 503	-	606 501	119 571
Agencement Aménagement et Instal	1 833 675	-	65 678	1 899 353	10%	1 333 175	92 124	-	1 425 300	474 053
Agen. Aménagement et Inst. En cours	-	-	-	-		-	-	-	-	-
<b>Total Immobilisation corporelles</b>	<b>12 173 874</b>	<b>377 277</b>	<b>402 335</b>	<b>12 198 932</b>		<b>5 021 512</b>	<b>736 251</b>	<b>618 176</b>	<b>5 139 588</b>	<b>7 059 344</b>
<b>Total Actif Immobilisé</b>	<b>12 656 243</b>	<b>377 277</b>	<b>402 335</b>	<b>12 681 302</b>		<b>5 248 320</b>	<b>740 208</b>	<b>618 176</b>	<b>5 370 353</b>	<b>7 310 949</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**3-6. autres actifs**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **14 186 KDT** contre **11 791 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010
Assurances		502	521
Etat, impôts et taxes		256	297
Personnel, comptes rattachés		2 285	2 034
Primes d'investissement de l'Etat		-	-
Etat, subvention d'équilibre à recevoir	<b>3-6-1</b>	120	120
Provision pour dép. des Subv. d'équilibre		(120)	-
Créances sur l'Etat	<b>3-6-2</b>	2 084	1 523
Commissions de gestion à recevoir FONAPRAM		2 449	2 111
Comptes d'attente et de régularisation	<b>3-6-3</b>	6 348	5 068
Subvention PCF		37	37
Commissions de gestion à recevoir ONA		193	80
Commissions de gestion à recevoir FOSDAP		18	-
Commissions de gestion ETAP Autofinancement		6	-
Stock		8	-
<b>TOTAL</b>		<b>14 186</b>	<b>11 791</b>

**3-6-1. Etat, subvention d'équilibre à recevoir**

Le solde de ce compte correspond au montant des subventions d'équilibre à recevoir de l'Etat au titre du différentiel entre le taux d'intérêt sur les crédits accordés par la banque et les coûts supportés annuellement.

**3-6-2. Créance sur l'Etat**

Il s'agit des sommes à récupérer de l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs aux emprunts BID et FADES.

**3-6-3 : Comptes d'attente et de régularisation Actif**

Les comptes de régularisation comportent un « Compte d'ordre Actif » et un « Compte d'ordre passif » servant à enregistrer les opérations de compensations des valeurs remises à l'encaissement. Ils présentent au 31 décembre 2011 des soldes non justifiés.

Désignation	2011	2010
Compte d'ordre actif	3 271	3 044
Compte d'ordre passif	2 637	1 670
Inter-siège contentieux	23	24
Autres comptes de régularisation	417	330
<b>TOTAL</b>	<b>6 348</b>	<b>5 068</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**4. BILAN PASSIF****4-1. Banque Centrale et CCP**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **2 955 KDT** contre **3 435 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010
Comptes CCP exploitation	(a)	2 942	3 433
Compte CCP intérêts épargne Toumouh		13	2
<b>TOTAL</b>		<b>2 955</b>	<b>3 435</b>

**4-1-1. Compte CCP exploitation**

Ces comptes se détaillent comme suit :

Compte CCP 8485-02	2 818
Compte CCP 3127-81	124
<b>TOTAL</b>	<b>2 942</b>

Ces comptes courants postaux de l'exploitation font apparaître des suspens anciens non justifiés et non encore apurés, détaillés comme suit :

<b>Opérations financières non comptabilisées par la BTS</b>	
Encaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	12 573
Décaissements exécutés par la Poste et non comptabilisés	1 052
<b>Opérations Financières comptabilisées mais non exécutées par la Poste</b>	
Encaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	7 828
Décaissements comptabilisés sans figurés sur le relevé de la Poste	304

**4-2. Dépôts et avoirs des établissements financiers**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **6 285 KDT** contre **3 602 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
STB Compte Exploitation	12	12
Compte STB PC Familial	1 221	3 538
Compte BNA (4688 & 4740)	52	52
BNA Marché Monétaire	5 000	-
<b>TOTAL</b>	<b>6 285</b>	<b>3 602</b>

**4-3. dépôts et avoirs de la clientèle**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **4 554 KDT** contre **3 173 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation		2011	2010
Comptes de dépôt	(1)	3 555	2 223
Comptes spéciaux d'épargne		855	746
Autres comptes de dépôts		144	204
<b>TOTAL</b>		<b>4 554</b>	<b>3 173</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**4-3-1. Comptes de dépôt**

Ces comptes enregistrent les dépôts créditeurs au niveau de la succursale et se détaillent comme suit:

Désignation	2011	2010
Comptes de dépôts particuliers	2 733	1 499
Comptes Dépôts commercial	612	581
Comptes de dépôts du personnel	210	143
<b>TOTAL</b>	<b>3 555</b>	<b>2 223</b>

**4-4. emprunts et ressources spéciales**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **574 786 KDT** contre un solde de **522 116 KDT** au 31 décembre 2010, il se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
FONAPRAM	168 743	152 824
Prime investissement / Etat (*)	(29 426)	(25 202)
Dotation de L'Etat pour Financement des microcrédits	219 172	191 415
Sommes versées par l'Etat 26-26	20 000	20 000
Fonds National de L'emploi 21-21 MPJ	141 100	128 100
Ressources PRD	1 100	1 100
Micro crédit OVERSEAS	184	-
Fonds Tuniso- Belge	2 995	2 003
Emprunt FADES	27 856	30 177
Micro crédit OMS	18	18
Micro crédit PDHL	444	444
Ressources Ministère Agriculture MC	10 000	10 000
Ressources BID	4 217	4 350
Dettes rattachées à des emprunts	109	118
Ressources FOSDAP	22 468	20 550
Subvention à recevoir FOSDAP (*)	(21 012)	(17 400)
Ressources ONA	6 618	3 619
Ressources ETAP Autofinancement	200	
<b>TOTAL</b>	<b>574 786</b>	<b>522 116</b>

(\*) Les primes d'investissement FONAPRAM et les subventions FOSDAP accordés aux bénéficiaires des crédits sont présentés en soustraction des fonds correspondants mis à la disposition de la banque.

**4-5. Autres passifs**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **35 334 KDT** contre un solde de **30 984 KDT** au 31 décembre 2010, et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010 retraité	2010
Provisions pour passifs et charges	(1)	1 055	866	866
Comptes d'attente et de régularisation	(2)	20 750	19 428	19 428
Créditeurs Divers	(3)	13 529	10 690	10 140
<b>TOTAL</b>		<b>35 334</b>	<b>30 984</b>	<b>30 434</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**4-5-1. Provisions pour passifs et charges**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
Provisions pour risque fiscal	337	155
Provisions pour risque divers	718	711
<b>TOTAL</b>	<b>1 055</b>	<b>866</b>

**4-5-2. Comptes d'attente et de régularisation**

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
Comptes d'affectation recouvrement	14 369	13 007
Comptes d'attente auto financement	3 175	3 133
Comptes d'attente subvention	1 553	1 131
Comptes d'attente BCT	308	206
Comptes PCF à débloquer	528	944
Autres comptes d'attente et de régularisation	817	1 007
<b>TOTAL</b>	<b>20 750</b>	<b>19 428</b>

**4-5-3. Créiteurs Divers**

Le solde de cette rubrique se présente et se détaille comme suit :

Désignation	Notes	2011	2010 retraité	2010
FNG à payer		710	623	623
Assurances à payer	<b>4-5-3-1</b>	2 260	1 623	1 623
Comptes inter siège	<b>4-5-3-2</b>	6 026	4 318	4 318
Etat, impôts et taxes		410	655	655
Personnel, charges à payer		3 660	3 008	2 458
Dettes envers l'Etat	<b>4-5-3-3</b>	463	463	463
<b>TOTAL</b>		<b>13 529</b>	<b>10 690</b>	<b>10 140</b>

**4-5-3-1 : Assurances à payer**

Les comptes assurances à payer enregistrent les primes retenues sur les bénéficiaires des crédits à payer aux assureurs. Elles sont retenues sur le montant du crédit accordé, ces comptes ne sont pas justifiés.

**4-5-3-2 : Comptes inter siège :**

Les comptes inter-siège servent à enregistrer entre autre, les opérations de recouvrement des échéances des crédits et les opérations de compensation des effets de commerce, au niveau de l'agence centrale. Ils dégagent des soldes anciens non justifiés. La banque a entamé depuis quelques années des travaux d'apurement et de justification. Ces travaux ne sont pas encore achevés, la situation au 31 décembre 2011 se présente comme suit :

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

Désignation	2011	2010
Inter siège recouvrement fonctionnaires de l'Etat	2	2
financement besoin FDR promoteurs	1 018	1 018
Inter siège PCF journalistes	107	109
Inter siège PCF 2 <sup>ème</sup> génération	1 775	1 831
Inter siège PCF 1 <sup>ère</sup> génération	386	393
Inter siège trésorerie	2 678	987
Autres comptes inter siège	60	(22)
<b>TOTAL</b>	<b>6 026</b>	<b>4 318</b>

**4-5-3-3** Il s'agit des sommes dues à l'Etat dans le cadre de la convention de couverture contre les risques de change relatifs à l'emprunt FADES.

#### 4-6. capitaux propres

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **41 669 KDT** contre **45 509 KDT** au 31 décembre 2010 et se détaille comme suit :

Désignation	Note	2011	2010 retraité	2010
Capital		40 000	40 000	40 000
Réserves	<b>4-6-1</b>	3 908	3 348	3 348
Résultats reportés	<b>4-6-2</b>	1 344	1 280	1 595
Résultat de l'exercice		(3 583)	572	566
<b>TOTAL</b>		<b>41 669</b>	<b>45 200</b>	<b>45 509</b>

##### 4-6-1 Réserves :

Désignation	2011	2010
Réserves légale	697	589
Réserves pour fonds social	3 210	2759
<b>TOTAL</b>	<b>3 908</b>	<b>3 348</b>

**4-6-2** Les résultats reportés enregistrent en 2011 la correction d'une erreur fondamentale de l'ordre de (-309 KDT). Il s'agit de la correction des amortissements constatés durant les exercices antérieurs sur l'ensemble immobilier abritant le siège social, terrain compris (+241). Des indemnités de départ à la retraite relatives aux exercices antérieurs jusque là non prises en charges (-550).

## 5. ETAT DE RESULTAT

### 5-1. intérêts et revenus assimilés

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **11 500 KDT** contre **12 486 KDT** au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

Désignation		2011	2010
Produits des placements	(1)	450	809
Intérêts sur crédits	(2)	11 050	11 677
<b>TOTAL</b>		<b>11 500</b>	<b>12 486</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**5-1-1. Produits des placements**

Les produits des placements totalisent **450 KDT** au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

Désignation	2011	2010
Intérêt placement STB	12	8
Intérêt placement BIAT	35	-
Intérêt placement BTKD	113	242
Intérêt placement BCT	8	-
Intérêt placement ATB	12	-
Intérêt placement BH	6	-
Intérêt placement BFT	34	499
Intérêt placement BNA	230	60
<b>TOTAL</b>	<b>450</b>	<b>809</b>

**5-1-2. Intérêts sur crédits**

Les Intérêts sur crédits totalisent **11 050 KDT** au 31 décembre 2011 se détaillent comme suit :

Désignation	2011	2010
Intérêts sur crédit MT	6 564	5 921
Intérêts post clôture sur crédit MT	-	527
Intérêts sur crédit 21/21	3 315	4 257
Intérêts sur crédit PCF	519	439
Récupération frais sur crédit BID	462	425
Intérêts sur crédit ONA	145	81
Intérêts sur crédit FOSDAP	45	27
<b>Total</b>	<b>11 050</b>	<b>11 677</b>

Durant les exercices comptables antérieurs la banque a toujours constaté parmi ses produits, les intérêts demeurés impayés à la date de clôture mais encaissés courant l'exercice suivant, et ce jusqu'à la date d'arrêtés des états financiers définitifs. Ils s'intitulent « Produits post clôture ». Cette règle comptable prévue par le système comptable des entreprises, n'a pas été observée pour la préparation des états financiers relatifs à l'exercice 2011. Ainsi le résultat net de l'exercice comptable 2011 se trouve minoré de la valeur des produits post clôture. Ce changement dans le traitement des produits de l'exercice est dû à la refonte du système d'information de la banque au début de l'exercice comptable 2012, ce qui n'a pas rendu possible de déterminer avec précision la valeur des produits post clôture et leur impact sur le résultat de l'exercice.

**5-2. commissions**

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
Commissions sur mains levées	13	18
Commissions d'études	2 232	1 382
Commissions de gestion FONAPRAM	338	324
Commissions de gestion lignes micro crédits	819	916
Commissions perçues sur opérations avec la clientèle	64	48
Commissions de gestion ONA	112	63
Commission de gestion FOSDAP	18	-
Commission de gestion ETAP Autofinancement	6	-

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

<b>TOTAL</b>	<b>3 602</b>	<b>2 751</b>
--------------	--------------	--------------

**5-3. Gains sur portefeuilles titres commercial et opérations financières**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **13 KDT**. Il s'agit d'un gain de change constaté suite à l'actualisation des fonds BID.

**5-4. intérêts courus et charges assimilées**

Désignation	2011	2010
Intérêts sur emprunt FADES	1 323	1 437
Intérêts sur emprunt BID	-	20
Autres intérêts	36	18
<b>TOTAL</b>	<b>1 359</b>	<b>1 475</b>

**5-5. Dotations aux provisions et résultats des corrections**

Désignation	2011	2010
Dotation aux provisions CMT	1 829	417
Dotation aux provisions 21-21	1 418	546
Dotation aux provisions collective	1 064	-
Dotation aux provisions PCF	(213)	(68)
Dotation aux provisions pour risques	309	(157)
Dotation aux provisions pour titres participation	-	65
Dotation aux provisions clients Agence	481	146
<b>TOTAL</b>	<b>4 888</b>	<b>949</b>

**5-6. Frais de personnel**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **8 987 KDT** contre **7 991 KDT** au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi:

Désignation	2011	2010 retraité	2010
Salaires, primes et appointements	7 125	6 256	6 256
Charges Sociales	1 328	1 126	1 126
Assurances Groupe	183	233	233
Tickets restaurants	158	180	180
Dotation aux provisions Congés payés et prêts	107	108	108
Provision pour départ à la retraite	66	66	-
Autres frais	20	22	22
<b>TOTAL</b>	<b>8 987</b>	<b>7 991</b>	<b>7 925</b>

**5-7. Autres charges d'exploitation**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **2 939 KDT** contre **3 455 KDT** au 31 décembre 2010 et se détaille ainsi :

Désignation	2011	2010
Entretien et réparation	210	196

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

Frais de suivi de recouvrement et de contentieux	804	1 068
Honoraires et autres services	270	256
Publicité et relation publiques	99	431
Loyers	320	341
Fournitures	178	144
Fournitures non stockées	362	401
Nettoyages et gardiennages	213	330
Impôts et taxes	240	197
Voyages et déplacements	33	36
Autres	210	55
<b>TOTAL</b>	<b>2 939</b>	<b>3 455</b>

**5-8. Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires :**

Le solde de cette rubrique se détaille ainsi :

Désignation	2011	2010
Restitution ou Avance sur TFP	75	55
Produit net sur cession d'immobilisation	171	-
Récupération loyer et charges connexes / BNA	-	-
Pénalités de retard sur remboursement FONAPRAM	(18)	(35)
Autres Gains Ordinaires	12	33
<b>TOTAL</b>	<b>240</b>	<b>53</b>

**6. ENGAGEMENTS HORS BILAN****6-1. Cautions, avals et autres garanties donnés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **84 KDT** contre le même solde au 31 décembre 2010, et représente les cautions données par la banque aux promoteurs.

**6-2. Engagements de financement donnés**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **33 586 KDT** et se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
Engagement BTS CMT	16 622	14 004
Engagement BTS dotation	7 685	6 354
Engagement BTS 21-21	8 955	6 692
Engagement BTS FOSDAP	-	12
Engagement BTS ONA	50	133
Engagement BTS BID	274	1 054
<b>TOTAL</b>	<b>33 586</b>	<b>28 249</b>

**6-3. Engagements sur titres:**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **695 KDT** et représente les montants des participations non encore libérées .ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
-------------	------	------

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

Participation non libérée sur les titres SODINO	695	695
<b>TOTAL</b>	<b>695</b>	<b>695</b>

**6-4. Garanties reçues**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2011 à **449 198 KDT** et représente les garanties reçues du Fonds National de Garantie au titre des crédits micro-projets et PC familial, ainsi que les crédits accordés sur les dotations de l'Etat jusqu'au 31/12/2011.

Ce solde se détaille comme suit :

Désignation	2011	2010
Garantie reçue FNG/ MPJ & PCF	307 905	263 558
Garantie reçue sur dotation	141 293	122 204
<b>TOTAL</b>	<b>449 198</b>	<b>385 762</b>

**ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**  
**Tableau de détermination du résultat fiscal**  
**Exercice 2011**  
**(Exprimé en KDT)**

	31/12/2011	31/12/2010
<b>I- PRODUITS</b>		
PR1 Intérêts et revenus assimilés	11 500	12 486
PR2 Commissions (en produits)	3 602	2 751
PR3 Gains sur différence de change	12	104
PR7 Autres produits d'exploitation	2	2
PR8 Gain provenant des autres éléments ordinaires	240	0
PR9/CH10 Gain provenant des éléments extra ordinaires	-	53
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>15 356</b>	<b>15 396</b>
<b>II- CHARGES</b>		
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	1 358	1 475
CH2 Commissions encourues	-	-
CH3 Pertes sur différence de change	11	8
CH6 Frais de personnel	8 987	7 924
CH7 Charges générales d'exploitation	2 938	3 455
CH4 Dotations aux provisions	4 887	949
CH8 Dotations aux amortissements	740	738
PR8/CH9 Perte provenant des éléments ordinaires	-	-
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>18 923</b>	<b>14 550</b>
<b>III- RESULTAT COMPTABLE</b>	<b>(3 567)</b>	<b>846</b>
RESULTAT COMPTABLE AVANT SUBVENTION (PROFIT)	(3 567)	846
SUBVENTION D'EQUILIBRE	-	-
RESULTAT COMPTABLE APRES SUBVENTION (BENEFICE)	<b>(3 567)</b>	846
REINTEGRATION PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES	-	-
REINTEGRATION DES CHARGES	690	323
DEDUCTION DES PRODUITS	70	368
RESULTAT FISCAL (BENEFICE)	<b>(2 947)</b>	801
IMPOT = 35% DU BENEFICE BRUT	16	280
<b>IV- RESULTAT NET</b>	<b>(3 583)</b>	<b>566</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**CLASSIFICATION DES ACTIFS DE LA BANQUE ET DETERMINATION DU RATIO DE SOLVABILITE****1-1. Classification des actifs***(En KDT)*

AC1 - CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>CAISSE</b>	<b>54</b>	<b>53</b>	0%	-	-
<b>BANQUE CENTRALE DE TUNISIE ET A L'ETRANGER</b>	-	-		-	-
COMPTES ORDINAIRES DINARS ET DEVISES	<b>514</b>	<b>378</b>	0%	-	-
EN DINARS	514	378	0%	-	-
EN DEVISES	-	-	0%	-	-
CREANCES RATTACHEES	-	-	0%	-	-
<b>COMPTE DE CHEQUES POSTAUX</b>	<b>2 835</b>	<b>2 876</b>	0%	-	-
COMPTES ORDINAIRES	2 835	2 876	0%	-	-
PROVISIONS	-	-	0%	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 403</b>	<b>3 307</b>		-	-

AC2 - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	20%	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>
BCT	-	-	20%	-	-
COMPTES DE PRETS	-	-	20%	-	-
EN DINARS	-	-	0%	-	-
EN DEVISES	-	-	20%	-	-
CREANCES RATTACHEES	-	-	20%	-	-
<b>COMPTES ORDINAIRES BANQUES</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	20%	<b>1,40</b>	<b>1,40</b>
COMPTES NOSTRI	8	7	20%	1,40	1,40
EN DEVISES	-	-	20%	-	-
<b>PRETS INTERBANCAIRES</b>	<b>3 301</b>	<b>9 001</b>	20%	<b>1 800,20</b>	<b>1 800,20</b>
PRETS NON MATERIALISES PAR DES TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE	-	-	20%	-	-
PRETS NON MATERIALISES PAR DES TITRES DU MARCHE INTERBANCAIRE	3 000	9 000	20%	1 800,00	1 800,00
EN DINARS	-	-	20%	-	-
EN DEVISES	-	-	20%	-	-
CREANCES RATTACHEES	1	1	20%	0,20	0,20
AC2.B - CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS FINANCIERS	-	-	20%	-	-
ORGANISMES FINANCIERS SPECIALISES	-	-	20%	-	-
COMPTES DE PRETS	-	-	20%	-	-
CREANCES RATTACHEES	-	-	20%	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>3 309</b>	<b>9 008</b>		<b>1 801,60</b>	<b>1 801,60</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

AC3 - CREANCES SUR LA CLIENTELE	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>COMPTES DEBITEURS</b>	<b>1 113</b>	<b>357</b>	<b>100%</b>	<b>1 113</b>	<b>357</b>
COMPTES ORDINAIRES	1 113	357	100%	1 113	357
<b>AUTRES CONCOURS A LA CLIENTELE</b>	<b>350 464</b>	<b>297 238</b>	<b>100%</b>	<b>350 464</b>	<b>297 238</b>
ENCOURS EN PORTEFEUILLE	371 775	314 758	100%	371 775	314 758
INTERETS A RECEVOIR	1 524	1 157	100%	1 524	1 157
INTERETS CONSTATES D'AVANCE	-	(438)	100%	-	(438)
INTERETS ET AUTRES PRODUITS RESERVES	(22 835)	(18 239)	100%	(22 835)	(18 239)
<b>AUTRES CREDITS</b>	<b>7 603</b>	<b>6 250</b>	<b>100%</b>	<b>7 603</b>	<b>6 250</b>
Crédits au personnel	7 603	6 250	100%	7 603	6 250
<b>PROVISIONS SUR CREDITS A LA CLIENTELE</b>	<b>(20 418)</b>	<b>(15 838)</b>	<b>100%</b>	<b>(20 418)</b>	<b>(15 838)</b>
<b>CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES</b>	<b>295 721</b>	<b>285 331</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Dotations FONAPRAM	134 911	118 947	0%	-	-
Lignes financement micro crédits ONG	160 810	166 384	0%	-	-
<b>T O T A L</b>	<b>634 483</b>	<b>573 338</b>		<b>338 762</b>	<b>288 007</b>

AC5 - PORTEFEUILLE D'INVESTISSEMENT	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>AC5.A - TITRES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>100%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AC5.B - TITRES DE PARTICIPATION</b>	<b>3 104</b>	<b>3 104</b>	<b>100%</b>	<b>3 104</b>	<b>3 104</b>
SOCIETE SIBTEL	69	69	100%	69	69
SIDCO	365	365	100%	365	365
SODINO SICAR	2 084	2 084	100%	2 084	2 084
SODIS SICAR	391	391	100%	391	391
FRDCM	175	175	100%	175	175
S.TUNISIENNE DE GARANTIE	20	20	100%	20	20
CREANCES RATTACHEES	-	-	100%	-	-
<b>PROVISION POUR DEPRECIATION DES TITRES DE PARTICIPATIONS</b>	<b>(213)</b>	<b>(213)</b>	<b>100%</b>	<b>(213)</b>	<b>(213)</b>
<b>T O T A L</b>	<b>2 891</b>	<b>2 891</b>		<b>2 891</b>	<b>2 891</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

AC6 - VALEURS IMMOBILISEES	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>AC6.A - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>251</b>	<b>256</b>	<b>100%</b>	<b>256</b>	<b>251</b>
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	482	482	100%	482	482
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS	229	229	100%	229	229
LOGICIELS INFORMATIQUES	227	227	100%	227	227
FONDS DE COMMERCE	26	26	100%	26	26
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	(231)	(226)	100%	(226)	(231)
AMORTISSEMENTS LOGICIELS INFORMATIQUES	(226)	(223)	100%	(223)	(226)
AMORTISSEMENTS FONDS DE COMMERCE	(5)	(3)	100%	(3)	(5)
<b>AC6.B - IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 060</b>	<b>7 152</b>	<b>100%</b>	<b>7 152</b>	<b>7 060</b>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	12 199	12 174	100%	12 174	12 199
IMMEUBLES	5 608	7 047	100%	7 047	5 608
MATERIEL INFORMATIQUE	955	696	100%	696	955
MATERIEL DE TRANSPORT	1 572	1 949	100%	1 949	1 572
MATERIEL ET MOBILIER DE BUREAU	726	648	100%	648	726
AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS ET INSTALLATIONS	1 899	1 834	100%	1 834	1 899
TERRAINS	1 439	-	100%	-	1 439
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(5 139)	(5 022)	100%	(5 022)	(5 139)
<b>TOTAL</b>	<b>7 311</b>	<b>7 408</b>		<b>7 408</b>	<b>7 311</b>

AC7 - AUTRES ACTIFS	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
INTERSIEGES	-	-	100%	-	-
ETAT IMPOT ET TAXES	256	297	0%	-	-
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	2 285	2 034	100%	2 285	2 034
SUBVENTION A RECEVOIR FOSDAP	21 012	17 400	0%	-	-
PRIME D'INVESTISSEMENT ETAT	29 426	25 202	0%	-	-
ETAT SUBVENTION D'EQUILIBRE	120	120	0%	-	-
CREANCE SUR L'ETAT	2 084	1 523	0%	-	-
COMMISSIONS DE GESTION A RECEVOIR FONAPRAM	2 449	2 111	0%	-	-
SUBVENTION PCF	37	37	0%	-	-
COMMISSIONS DE GESTION A RECEVOIR ONA	217	80	0%	-	-
COMPTES DE STOCKS	8	-	100%	8	-
COMPTE DE REGULARISATION	6 850	5 589	100%	6 850	5 589
<b>TOTAL</b>	<b>64 744</b>	<b>54 393</b>		<b>9 143</b>	<b>7 623</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

PASSIFS EVENTUELS	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>HB1 - CAUTIONS, AVALS ET AUTRES GARANTIES DONNEES</b>	<b>84</b>	<b>84</b>	<b>50%</b>	<b>42</b>	<b>42</b>
EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	84	84	50%	42	42
<b>HB2 - CREDITS DOCUMENTAIRES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>50%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>HB3 - ACTIFS DONNES EN GARANTIES</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>0%</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL</b>	<b>84</b>	<b>84</b>		<b>42</b>	<b>42</b>

ENGAGEMENTS DONNES	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>HB-4 : ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNES</b>	<b>33 586</b>	<b>28 249</b>		<b>33 586</b>	<b>28 149</b>
A- EN FAVEUR D'ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	-	-	100%	-	-
B - EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	33 586	28 249		33 586	28 249
CREDITS NOTIFIES ET NON UTILISES	25 901	20 708	100%	25 901	20 708
DOTATIONS FONAPRAM NOTIFIEES ET NON UTILISEES	7 685	7 541	0%	7 685	7 541
<b>HB-5 : ENGAGEMENTS SUR TITRES</b>	<b>695</b>	<b>695</b>	<b>100%</b>	<b>695</b>	<b>695</b>
ENGAGEMENTS DONNES SUR TITRE	-	-	100%	-	-
- PARTICIPATIONS NON LIBEREES	695	695	100%	695	695
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNEES</b>	<b>34 281</b>	<b>28 944</b>		<b>34 281</b>	<b>28 944</b>

ENGAGEMENTS RECUS	31décembre		% Risque	Actifs pondérés	
	2011	2010		2011	2010
<b>HB-7 : GARANTIES RECUES</b>	<b>307 905</b>	<b>263 558</b>		<b>307 905</b>	<b>263 558</b>
GARANTIES RECUS DE L'ETAT	307 905	263 558	100%	307 905	263 558
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	<b>307 905</b>	<b>263 558</b>		<b>307 905</b>	<b>263 558</b>

<b>RISQUES ENCOURUS</b>	<b>442 601</b>	<b>415 731</b>		<b>58 187</b>	<b>65 618</b>
-------------------------	----------------	----------------	--	---------------	---------------

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**1-2. Détermination des fonds propres nets de la banque****DETERMINATION DES FONDS PROPRES NET**

Rubriques	Montants au 31.décembre (en KDT)	
	2011	2010
<b>I) Fonds Propres Nets de Base</b>		
<b>F) Fonds propres de Base</b>	<b>41 669</b>	<b>45 509</b>
1) Capital ou dotation	40 000	40 000
2) Réserves hors réserves de réévaluation	698	589
3) Fonds social constitué par affectation de résultat	3 210	2 759
4) Report à nouveau	1 344	1 595
5) Résultats non distribués de l'exercice ou arrêtés à des dates intermédiaires	(3 583)	566
6) Provisions non affectées à des risques ou à des charges probables		
<b>G) Eléments à déduire</b>		
1) Part non libérée du capital ou de la dotation non versée		
2) Rachat par la banque de ses propres titres		
3) Report à nouveau débiteur		
4) Résultats déficitaires en instance d'approbation		
5) Non-valeurs nettes d'amortissements		
6) Provision requise et non constituée		
<b>H) FONDS PROPRES NETS</b>	<b>41 669</b>	<b>45 509</b>
<b>II) Fonds Propres Complémentaires</b>		
<b>I) Fonds propres complémentaires de premier niveau</b>	-	-
1) Réserves de réévaluation		
2) Subvention non remboursable		
3) Réserve latente sur les opérations de leasing		
4) Plus value latente sur les titres de placement avec une décote de 55%		
5) Prêts Participatifs		
6) Obligations non convertibles en actions		
7) Comptes courants associés répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5		
8) Titres et emprunts répondant aux conditions fixées au point 5 de l'article 5		
<b>J) Fonds propres complémentaires de deuxième niveau</b>	<b>20 835</b>	<b>22 755</b>
1) Titres et emprunts subordonnés répondant aux conditions fixées au point 6 de l'article (fonds 21-21)	20 835	22 755
<b>K) FONDS propres Complémentaires (I+J)</b>	<b>20 835</b>	<b>22 755</b>

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**1-3. Détermination du ratio de solvabilité****FONDS PROPRES NETS**

Rubriques	Montants au 31décembre	
	2011	2010
H) Fonds propres nets de base	41 669	45 509
K) Fonds propres complémentaires	20 835	22 755
L) FONDS PROPRES NETS (H+K)	62 504	68 264

RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES (ratio minimum requis = 8%)

Rubriques	Montants au 31décembre	
	2011	2010
L) Fonds propres nets	62 504	68 264
E) Risques encourus	85 179	65 618
M) Ratio de couverture des risques (L/E)*100	73,38%	104,03%

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**RISQUES ENCOURUS PAR LA BANQUE TUNISIENNE DE SOLIDARITE SUR SES ENGAGEMENTS  
AU 31 DECEMBRE 2011**

Risques relatifs aux microprojets	16 641
Risques relatifs aux crédits pc familial	1 103
Risques relatifs aux crédits accordés par l'agence centrale	1 026
Risques latents lies aux engagements courants et ceux nécessitant un suivi particulier	1 064
<b>Total des risques encourus au 31 Décembre 2011 (1)</b>	<b>19 834</b>
Provisions constituées au titre des risques encourus au 31 Décembre 2011 (2)	19 834
<b>Ecart (1) - (2)</b>	<b>0</b>

## **VI- ETAT DE COUVERTURE DES RISQUES ENCOURUS PAR LES PROVISIONS CONSTITUEES AU 31 DECEMBRE 2011**

### **1-1. Les crédits de micro projets**

#### **1.1.1- Critères de classification**

La banque procède au provisionnement automatique des crédits individuels en fonction du nombre de jours d'impayés. Le provisionnement est effectué par client indépendamment de l'identité du client et de sa situation.

La banque procède par conséquent à une classification sur la base de l'antériorité des impayés. Cette classification ne fait pas l'objet d'une appréciation sur la base des autres critères qualitatifs.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés retenus comme base de détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0" ou Actifs courants** : sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral se fait dans les délais.
- **Classe "1" ou Actifs nécessitant un suivi particulier** : font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et dont l'antériorité des impayés est inférieure à 90 jours.
- **Classe "2" ou Actifs incertains** : font partie de la classe 2, tous les actifs se caractérisent par l'existence de retards de paiement des intérêts ou du principal supérieur à 90 jours sans excéder 180 jours.
- **Classe "3" ou Actifs préoccupants** : Cette classe comprend les actifs présentant de retards de paiements des intérêts ou des principaux supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- **Classe "4" ou Actifs compromis** : font partie de la classe 4 : les créances pour lesquelles les retards de paiements des intérêts ou du principal sont supérieurs à 360 jours.
- **Classe "5"** : est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé du client.

Les clients ayant fait l'objet d'une consolidation, d'un arrangement ou d'un rééchelonnement sont maintenus dans leur classe antérieure à cette opération et ne sont reclassés que dans le cas du respect du nouvel échéancier de remboursement.

#### **1.1.2- Détermination des garanties à retenir**

Les garanties retenues pour le calcul des provisions requises sont :

- Les garanties reçues de l'Etat pour la dotation accordée aux clients pour les crédits éligibles au FONAPRAM.
- Les couvertures accordées par le Fonds National de Garantie (FNG) pour tous les crédits donnés par la banque.

**1.1.3-Détermination des provisions**

Les provisions sur les crédits classées sont déterminées sur la base des taux minima par classe d'actif tels que prévu par la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 et la note aux banques n° 93-23 du 30/07/1993.

Les taux se présentent comme suit :

- au moins égales à 20% pour les actifs de la classe 2 ;
- au moins égales à 50% pour les actifs de la classe 3 ;
- et égales à 100% pour les actifs de la classe 4.

Il est à signaler que l'application de ces taux est accompagnée d'un abattement de 90% qui correspond à la couverture accordée par le FNG sur tous les crédits accordés par la BTS.

**1.1.4-Provisions constituées**

Les provisions constituées par la banque pour la couverture des risques sur les engagements de micro projets se présentent comme suit :

*a. RELATIONS ORDINAIRES**(En KDT)*

Classe 2010	Libellé	Données 2011	Données 2010
	Nombre de relations ordinaires	25 792	26 770
	Engagements ordinaires	128 652	88 699
0	FNG	82 154	79 829
	Garanties admises	118 822	72 316
	Agios réservés	-	0
	Provision constituée	88	148

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

(En KDT)

Classe 2010	Libellé	Données 2011	Données 2010
1	Nombre de relations ordinaires	6 987	5 742
	Engagements ordinaires	49 648	31 111
	FNG	32 008	28 000
	Garanties admises	45 774	27 090
	Agios réservés	357	240
	Provision constituée	33	37
2	Nombre de relations ordinaires	3 898	2 733
	Engagements ordinaires	27 239	13 282
	FNG	17 297	11 954
	Garanties admises	25 128	11 546
	Agios réservés	524	332
	Provision constituée	369	323
3	Nombre de relations ordinaires	6 197	3 220
	Engagements ordinaires	37 157	12 384
	FNG	23 508	11 146
	Garanties admises	34 341	10 976
	Agios réservés	1 274	578
	Provision constituée	1 252	662
4	Nombre de relations ordinaires	15 563	11 976
	Engagements ordinaires	54 648	21 506
	FNG	33 979	19 355
	Garanties admises	50 626	19 275
	Agios réservés	5 463	2 434
	Provision constituée	3 784	2 195

La situation récapitulative se présente comme suit :

(En KDT)

Libellé	Données 2011	Données 2010
Nombre de relations ordinaires	58 437	50 441
Engagements ordinaires	297 343	166 982
FNG	188 946	150 284
Garanties admises	274 691	141 203
Agios réservés	7 618	3 585
Provision constituée	5 526	3 365

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

*b. RELATIONS CONTENTIEUSES**(En KDT)*

<b>Libellé</b>	<b>Données 2011</b>	<b>Données 2010</b>
Nombre de relations contentieuses	45 385	31 190
Engagements contentieux	164 649	106 582
FNG	105 426	95 924
Garanties admises	152 462	95 468
Agios réservés	15 217	13 440
Provision constituée	11 238	10 059

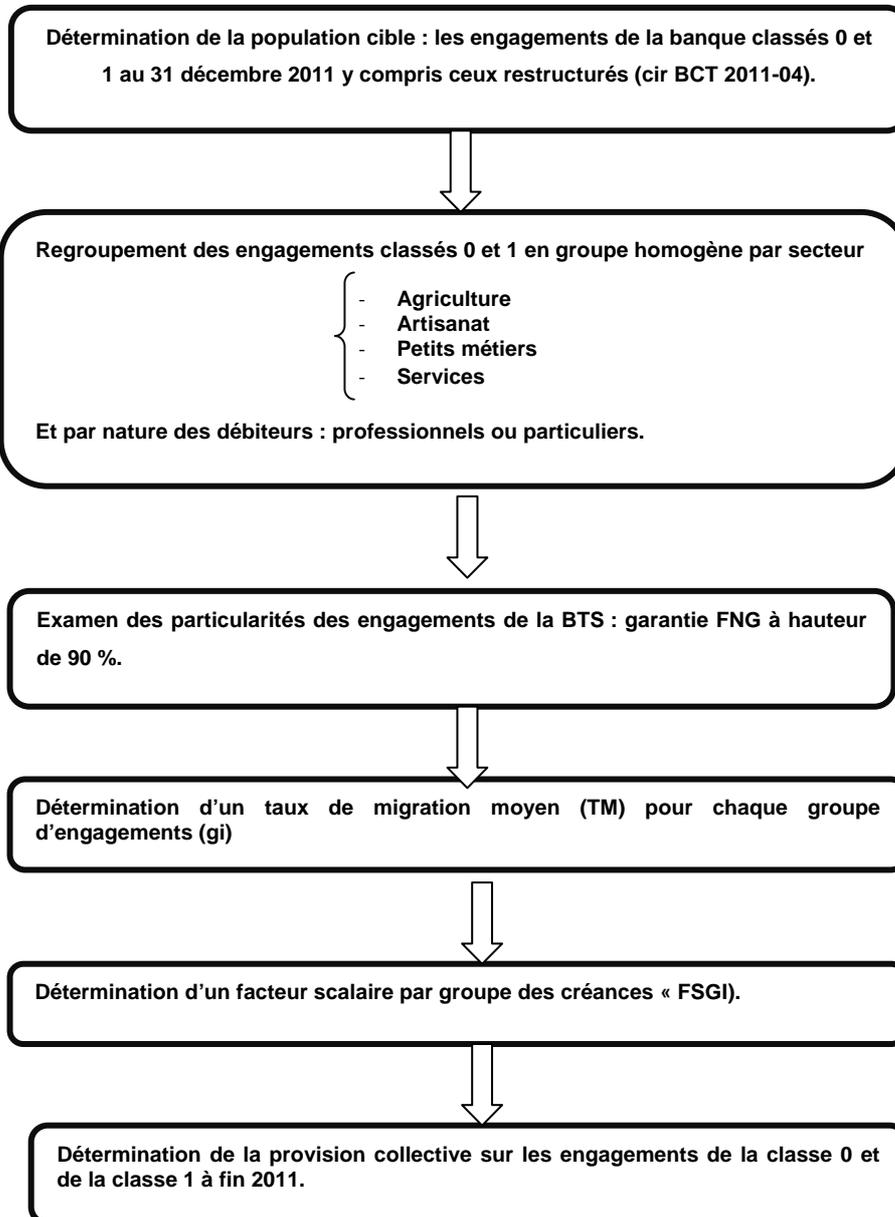
**1-2. Les crédits PC Familial**

Les provisions sur crédits PCF sont calculées en application stricte des dispositions de la circulaire n°91-24 relative à la classification des créances et au calcul des provisions et ce, uniquement sur les montants non couverts par le Fonds National de Garantie, soit 10% de la créance.

Les provisions constituées par la banque pour la couverture des risques sur les engagements crédits PC Familial se présente comme suit :

<b>Classe</b>	<b>Impayés</b>	<b>A échoir</b>	<b>Total engagement</b>	<b>Provision</b>
0	0	4 079	4 079	0
1	74	937	1 011	0
2	78	241	319	6
3	121	149	270	14
4	10 218	611	10 829	1 083
<b>Total</b>	<b>10 491</b>	<b>6 017</b>	<b>16 508</b>	<b>1 103</b>

## VII- PROVISIONS COLLECTIVES RELATIVES AUX RISQUES LATENTS LIES AUX ENGAGEMENTS COURANTS ET CEUX NECESSITANT UN SUIVI PARTICULIER



### I. DETERMINATION DE LA POPULATION CIBLE

La population cible couvre les engagements de la BTS relatifs à la classe 0 et à la classe 1 au 31 décembre 2011.

**Eu égard aux spécificités de la BTS, seuls les engagements dont le risque est supporté par la banque sont pris en considération dans la détermination de la population cible.**

En effet, à l'exception des engagements de l'agence centrale, le fonds national de garantie (FNG) supporte à lui seul le risque de non recouvrement de 90% des autres engagements de la banque relatifs aux microprojets et PC. Familial.

Les engagements classés 0 et 1 à fin 2011 se présentent comme suit :

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

Classe	Engagement total (1)	FNG (2)	Engagement BTS (1) – (2)	Nombre de relations
0	92 668 075	83 401 267	9 266 807	30 367
1	35 474 231	31 926 808	3 547 423	6 814
<b>Total</b>	<b>128 142 306</b>	<b>115 328 075</b>	<b>12 814 230</b>	<b>37 181</b>

## II. REGROUPEMENT DES ENGAGEMENTS CIBLES EN GROUPE HOMOGENES

L'ensemble des engagements identifiés au niveau de la population cible ont été regroupés par nature de débiteur et par secteur d'activité.

Engagements sur les professionnels classe 0 et 1 : microprojets		Engagements sur les particuliers : PC. Familial + consommation	
Secteur	Engagements (0 et 1) en	Nature	Engagements (0 et 1) en DT
Agriculture	837 985	PC. familial	509 013
Artisanat	195 140		
Petits Métiers	2 987 411		
Services	8 284 682		
<b>Total</b>	<b>12 305 217</b>		
		Nature	Engagements (0 et 1) en DT
		Agence centrale (consommation)	1 259 314

## III. DETERMINATION D'UN TAUX DE MIGRATION MOYEN POUR CHAQUE GROUPE

L'objectif est de déterminer la fréquence de la migration d'une année à une autre des relations classées (classe 0 et 1) aux classes 2, 3 et 4 telles qu'elles ont été définies par la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991.

La période retenue par la banque pour la détermination, du taux de migration moyen a couvert les trois intervalles suivants : 2008/2009 - 2009/2010 – 2010/2011.

La détermination du taux de migration moyen a aboutit aux valeurs suivantes :

### ☛ Crédits pour les Microprojets

Secteur	Taux de Migration			Taux de Migration Moyen
	Année 08-09-	Année 09-10	Année 10-11	
Agriculture	36,31%	38,94%	64,16%	46,47%
Artisanat	44,23%	34,70%	56,39%	45,11%
Petits Métiers	39,01%	32,79%	55,25%	42,35%
Services	18,57%	17,07%	32,95%	22,86%

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

☛ **Crédits pour le PC familial**

Secteur	Taux de Migration			Taux de Migration Moyen
	Année 08-09-	Année 09-10	Année 10-11	
Consommation	3,00%	3,90%	6,77%	4,56%

☛ **Crédit à la consommation au niveau de l'Agence centrale**

Secteur	Taux de Migration			Taux de Migration Moyen
	Année 08-09-	Année 09-10	Année 10-11	
Consommation	21,84%	0,37%	41,92%	21,38%

**IV. DETERMINATION D'UN FACTEUR SCALAIRE PAR GROUPE DE CREANCES**

En vue de tenir compte de la conjoncture exceptionnelle observée en 2011, un coefficient multiplicateur a été arrêté pour ajuster

le taux de migration moyen précédemment déterminé.

Ce coefficient se présente comme suit :

☛ **Crédits pour les Microprojets**

Secteur	Facteur Scalaire
Agriculture	1,816
Artisanat	0,957
Petits Métiers	0,962
Services	1,150

☛ **Crédits pour le PC familial**

Secteur	Facteur Scalaire
Consommation	1,686

☛ **Crédit à la consommation au niveau de l'Agence centrale**

Secteur	Facteur Scalaire
Consommation	0,920

Banque Tunisienne de Solidarité

Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

**V. ESTIMATION DU TAUX DE PROVISION MOYEN**

Un taux de provision moyen a été déterminé pour chaque secteur :

**☛ Crédits pour les Microprojets**

Secteur	2008/2009	2009/2010	2010/2011	TPgM
Agriculture	53,75%	52,44%	69,36%	58,52%
Artisanat	46,86%	45,58%	50,71%	47,72%
Petits Métiers	43,77%	42,49%	49,27%	45,18%
Services	41,92%	43,57%	56,70%	47,40%

**☛ Crédits pour le PC familial**

Secteur	2008/2009	2009/2010	2010/2011	TPgM
Consommation	4,56%	4,85%	4,29%	4,57%

**☛ Crédit à la consommation au niveau de l'Agence centrale**

Secteur	2008/2009	2009/2010	2010/2011	TPgM
Consommation	0,00%	14,80%	28,61%	14,47%

**VI. DETERMINATION DE LA PROVISION COLLECTIVE SUR LES ENGAGEMENTS 0 ET 1 FIN 2011**

Le calcul des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimum fixés par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 Mars 2012.

Ainsi compte tenu des particularités du portefeuille des créances, la Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimum fixés par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 Mars 2012.

Le taux de la provision collective calculé et celui appliqué par groupe homogène se présentent comme suit :

Secteur	Valeur des engagements 0 et 1 fin 2011 (1)	Taux moyen de migration (2)	Facteur scalaire (3)	Taux de provision global Calculé (4)	Taux de provision global Appliqué (5)	Valeur de Provision collective constatée (6)=1*2*3*5
<b>Engagements sur les Professionnels</b>						
...Agriculture	837 985	46,47%	1,82	58,52%	20%	141 746
...Artisanat	195 140	45,11%	0,96	47,72%	20%	16 901
...Petits Métiers	2 987 411	42,35%	0,96	45,18%	25%	303 604
...Services	8 284 682	22,86%	1,15	47,40%	25%	544 490
<b>Sous total (1)</b>	<b>12 305 217</b>					<b>1 006 778</b>
<b>Engagements sur les particuliers</b>						
... PC. Familial	<b>509 013</b>	4,56%	1,69	6,77%	20%	<b>7 845</b>

## Banque Tunisienne de Solidarité

## Etats financiers au 31 Décembre 2011 et rapports des commissaires aux comptes

...consommations	<b>1 259 314</b>	21,38%	0,92	28.61%	20%	<b>49 540</b>
<b>Sous total (2)</b>	<b>1 768 327</b>					<b>57 386</b>
<b>Total</b>	<b>14 073 544</b>					<b>1 064 163</b>

La provision collective déterminée en appliquant le taux de provision global calculé par la banque tunisienne de solidarité s'élève au 31 décembre 2011 à 2 109 689 et se détaille comme suit :

Secteur	Valeur des engagements 0 et 1 fin 2011 (1)	Taux moyen de migration (2)	Facteur scalaire (3)	Taux de provision global Calculé (4)	Taux de provision global Appliqué (5)	Valeur de Provision collective constatée (6)=1*2*3*4
<b>Engagements sur les Professionnels</b>						
...Agriculture	837 985	46,47%	1,82	58,52%	20%	414 748
...Artisanat	195 140	45,11%	0,96	47.72%	20%	40 327
...Petits Métiers	2 987 411	42,35%	0,96	45.18%	25%	548 739
...Services	8 284 682	22,86%	1,15	47.40%	25%	1 032 353
<b>Sous total (1)</b>	<b>12 305 217</b>					<b>2 036 167</b>
<b>Engagements sur les particuliers</b>						
... PC. Familial	<b>509 013</b>	4,56%	1,69	6.77%	20%	2 656
...consommations	<b>1 259 314</b>	21,38%	0,92	28.61%	20%	70 866
<b>Sous total (2)</b>	<b>1 768 327</b>					<b>73 522</b>
<b>Total</b>	<b>14 073 544</b>					<b>2 109 689</b>

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons audité le bilan, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie et les notes aux états financiers de La Banque Tunisienne de Solidarité « BTS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011. Ces Etats Financiers font ressortir un total net du Bilan s'élevant à **665 583 KDT**, un résultat net de l'exercice déficitaire de **3 583 KDT** et une variation négative des flux de trésorerie de l'ordre de **7 806 KDT**.

**I. RESPONSABILITE DES ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION DANS L'ETABLISSEMENT ET LA PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les organes de Direction et d'Administration de votre Banque sont responsables de l'établissement **et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables** tunisiennes. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**II. RESPONSABILITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion indépendante sur les états financiers, sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit qui requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir les procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### III. CLASSEMENT DES ACTIFS ET EVALUATION DES RISQUES

- 3.1** Nous avons procédé, conformément à la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 et celles l'ayant modifiée ou complétée, à la vérification du classement des actifs de la Banque Tunisienne de Solidarité et à l'évaluation des risques relatifs à ses engagements au 31 Décembre 2011.
- 3.2** Le classement des actifs de la Banque Tunisienne de Solidarité a été effectué conformément aux circulaires de la banque centrale et aux usages pratiqués dans le secteur bancaire. Ainsi, les actifs classés de la Banque Tunisienne de Solidarité s'élèvent, au 31 Décembre 2011, à **358 811 KDT** dont **273 624 KDT** au titre des engagements hors bilan.
- 3.3** La provision collective déterminée par la Banque Tunisienne de Solidarité, au terme de l'exercice audité, en application des dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 2012-02 du 11 janvier 2012 s'élève à **1 064 KDT**.
- 3.4** L'appréciation des risques relatifs aux engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité a été opérée au cas par cas pour tous les engagements de la banque au 31 Décembre 2011 sur la base des documents disponibles.
- 3.5** Les risques relatifs aux engagements de la Banque Tunisienne de Solidarité, au terme de l'exercice audité, sont évalués à **19 834 KDT**. A ce titre, des provisions d'égale montant sont constituées.
- 3.6** Au 31 Décembre 2011, les fonds propres de la Banque Tunisienne de Solidarité couvrent **73,38 %** de ses actifs classés.

### IV. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Sur la base de notre audit, les états financiers ci-joints annexés appellent de notre part les réserves suivantes :

- 4-1.** Comme il est indiqué dans les notes aux états financiers (note **3-3**, page 22), le rapprochement entre les données de l'application informatique de gestion des micros projets et des crédits PC Familial d'une part, et les données du logiciel comptable d'autre part, fait ressortir, au 31 décembre 2011, un écart positif de **924 KDT** et un écart négatif de **309 KDT**. Par conséquent, nous ne pouvons pas estimer l'impact de l'apurement de ces écarts sur les éléments des états financiers.
- 4-2.** Comme il est indiqué dans les notes aux états financiers (notes **3-1-1** & **4-1-1** page 21 & 28), les comptes courants postaux débiteurs et créditeurs dont les soldes respectifs, au terme de l'exercice audité, s'élèvent à **2 804 KDT** et **2 942 KDT** font apparaître des suspens de rapprochement en faveur et en défaveur de la Banque Tunisienne de Solidarité respectivement de **52 948 KDT** et de **51 376 KDT**. Les dits suspens ont donné lieu à la constitution par la Banque des provisions à hauteur de **467 KDT**, dont **27 KD** au titre de l'exercice 2011. Ainsi, nous ne pouvons pas nous prononcer sur l'impact éventuel de la justification et de l'apurement de ces suspens sur les éléments des états financiers de la Banque.
- 4-3.** L'état de rapprochement du compte « STB - PC Familial » n'a pas été arrêté au 31 décembre 2011. A cette date, ce compte fait apparaître un solde comptable créditeur de **1 221 KDT** contre un solde créditeur sur relevé bancaire de **11 KDT**. Nos travaux d'audit ne nous ont pas permis de nous assurer de la réalité du solde comptable. C'est ainsi que l'apurement des suspens du compte « STB - PC Familial » pourrait avoir un impact significatif sur les éléments des états financiers.

4-4. Ainsi qu'il est indiqué dans les notes aux états financiers, note 3-6 et note 4-5-3 (page 27 et page 31) :

- d'une part, les comptes d'ordres actifs et passifs et les comptes assurances et assurances à payer dégagent des soldes non justifiés et non encore apurés ;
- D'autre part, les comptes « inter-siège » présentent des soldes débiteurs et créditeurs non encore apurés, ils s'élèvent respectivement au 31 décembre 2011, à **23 KDT** et **6 026 KDT**. Ces comptes font apparaître des suspens à la fois débiteurs et créditeurs pour lesquels la banque a entamé depuis quelques années des travaux de justification et d'assainissement, qui ont permis de ramener les suspens nécessitant des travaux d'apurement supplémentaires à la date de clôture de l'exercice 2011, à **115 332 KDT** au débit et **121 334 KDT** au crédit.

L'impact éventuel de la justification et de l'apurement des suspens et des soldes de ces comptes sur les éléments des états financiers, ne peut pas être estimé au stade actuel avec précision.

4-5. Comme il est indiqué dans les notes aux états financiers (note 5-1-2, page 34), la Banque n'a pas identifié lors de l'arrêté de ses états financiers de l'exercice 2011, les événements postérieurs à la clôture de l'exercice relatifs aux crédits, qui peuvent rendre nécessaire l'ajustement des intérêts impayés et des provisions sur les créances classées, ou entraîner une information complémentaire conformément aux dispositions de la NCT 14 « Eventualités et événements postérieurs à la clôture de l'exercice ». Cette situation constitue une limitation de l'étendue de nos travaux d'audit, elle ne nous a pas permis de déterminer avec précision la valeur des produits post clôture et leur impact sur le résultat net de l'exercice. Ces mêmes produits post clôture s'élevaient pour l'exercice précédent à **527 KDT**.

**V. A notre avis, et sous réserves des situations décrites aux paragraphes 4.1 à 4.5 ci-dessus et de l'incidence qu'elles pourraient avoir sur les comptes, les Etats Financiers de la Banque Tunisienne de Solidarité arrêtés au 31 décembre 2011, sont sincères et réguliers dans tous leurs aspects significatifs et donnent une image fidèle de la situation financière de la Banque ainsi que de sa performance financière et ses flux de trésorerie conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.**

#### VI. Note en post opinion

Sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée nous aimerions attirer votre attention sur le point suivant :

Le calcul conformément à la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 02 mars 2012 des taux de la provision collective à appliquer par groupe homogène de créance a abouti à des taux nettement supérieurs aux taux minimums fixés par cette note. La Banque a opté par conséquent à l'application des taux minimums. Cette option a eu pour effet de réduire le montant de la provision collective comptabilisée parmi les charges de l'exercice.

#### VII. Vérifications et informations spécifiques

7.1- Nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la réglementation en vigueur. Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration.

7.2- En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Société à la réglementation en vigueur.

7.3- En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales et de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle

interne. Nous avons relevé, sur la base de notre examen, l'existence de certaines défaillances susceptibles d'impacter cette efficacité, elles sont déjà signalées au niveau de notre rapport sur le système de contrôle interne tel que communiqué à la Direction Générale de la Banque. Les principales défaillances constatées tournent autour des deux points suivants :

- La non intégration de l'application informatique relative à la gestion des crédits avec celle dédiée à la comptabilité impliquant parfois, une discordance entre les informations produites ;
- L'absence d'un paramétrage de l'information permettant d'identifier et d'enregistrer les données relatives aux crédits accordés par nature de source de financement, ce qui ne permet pas à la banque de connaître avec précision les recouvrements, les impayés ainsi que les produits et les agios par nature de source de fonds et augmente le risque du non respect de certaines obligations vis-à-vis des bailleurs de fonds.

#### **Les co-commissaires aux comptes**

##### **Groupement**

**DDF – AUDIT**

**Sélim FRIAA**

**Cabinet Houcine GAMRA**

**Houcine GAMRA**

**IMAC**

**Abderrazek SOUEI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes relative à l'exercice clos le 31 décembre 2011, qui nous a été confiée par votre Assemblée générale ordinaire et en application des dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I- CONVENTIONS ET OPERATIONS NOUVELLEMENT REALISEES**

Votre conseil d'administration ne nous a pas avisés de l'existence, au titre de l'exercice 2011, de conventions entrant dans le cadre de celles prévues par lesdits articles.

**II- OPERATIONS REALISEES RELATIVES A DES CONVENTIONS ANTERIEURES**

L'exécution des conventions conclues par la BTS pour la gestion de la ligne de financement des micro-crédits et celle pour la gestion des ressources FONAPRAM s'est poursuivie. Les principaux volumes réalisés au cours de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion de la ligne de financement micro-crédits allouée par l'Etat s'élève à **819 KDT** ;
- Le montant des commissions perçues par la BTS au titre de la gestion des ressources FONAPRAM allouées par l'Etat s'élève à **338 KDT** ;

**III- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS DE LA BANQUE ENVERS LES DIRIGEANTS****3-1- Obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales :**

- La rémunération du Président Directeur Général est fixée conformément à l'arrêté de Monsieur le Ministre des Finances du 14 août 2009 et celui du 15 septembre 2010. Elle se compose de :

	<i>(En KDT)</i>	
	P.D.G en fonction du 01 Jan. 2011 au 31 mai 2011	P.D.G en fonction du 01 Juin 2011 au 31 Déc. 2011
Un salaire annuel brut	28,70	47,00
Des cotisations à la charge de la société	2,42	4,06
Un ensemble d'avantages en nature		
- Voiture de fonction ( <i>acquise en 2011 pour 69 KDT, amortie au cours de cet exercice à raison de</i> )	5,79	8,09
- Bons d'essence	450-Litres par mois	450-Litres par mois
- Frais de communication	2 000 pulsations par trimestre	2 000 pulsations par trimestre

- La rémunération du premier Directeur Général Adjoint en fonction du 01 janvier 2011 jusqu'au 30 avril 2011, est fixée conformément au Procès verbal du conseil d'administration du 28 juillet 1999. Elle se compose de :

	<i>(En KDT)</i>	
Un salaire annuel brut		8,85
Un ensemble de Primes		19,75
Des cotisations à la charge de la société		1,51
Un ensemble d'avantages en nature		
- Voiture de fonction ( <i>acquise en 2007 pour 37 KDT, amortie au cours de l'exercice 2011 et pour la période sus-indiquée à raison de</i> )		2,47
- Bons d'essence		360-Litres par mois
- Frais de communication		50 dinars par trimestre

- La rémunération du deuxième Directeur Général Adjoint en fonction du 01 au 31 Janvier 2011, est fixée conformément au Procès verbal du conseil d'administration du 28 juillet 1999. Elle se compose de :

	<i>(En KDT)</i>	
Un salaire annuel brut		2,21
Un solde de tout compte		16,78
Des cotisations à la charge de la société		4,24
Un ensemble d'avantages en nature		
- Voiture de fonction ( <i>acquise en 2007 pour 37 KDT, amortie au cours de l'exercice 2011 et pour la période sus-indiquée à raison de</i> )		0,61
- Bons d'essence		360-Litres par mois
- Frais de communication		50 dinars par trimestre

**3-2- Obligations et engagements de La Banque Tunisienne de Solidarité envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2011 (En KDT) :**

	P.D.G		D.G.A 1		D.G.A 2	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2011
Avantages à court terme	94,86	5,38	33,69	-	24,76	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	16,86	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>94,86</b>	<b>22,24</b>	<b>33,69</b>	<b>-</b>	<b>24,76</b>	<b>-</b>

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

**Les co-commissaires aux comptes**

**Groupement**

**DDF – AUDIT**

**Cabinet Houcine GAMRA**

**IMAC**

**Sélim FRIAA**

**Houcine GAMRA**

**Abderrazek SOUEI**